



# PROGRAMME D' ACTIONS BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ 2014-2019





OBSERVATOIRE  
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL  
BRUXELLES



OBSERVATORIUM  
VOOR GEZONDHEID EN WELZIJN  
BRUSSEL

# PROGRAMME D' ACTIONS BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ 2014-2019

**Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté**

Le contenu du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté a été fixé dans l'ordonnance «relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale» du 20 juillet 2006. L'Observatoire de la Santé et du Social est chargé de son élaboration.

Cette ordonnance fixe la publication d'un rapport sur l'état de la pauvreté composé en cinq parties : le Baromètre social (annuel), le Rapport thématique, les Regards croisés (dénommés «contributions externes»), le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté et la Synthèse de la table ronde. Enfin, sur base des différents cahiers du rapport sur l'état de la pauvreté, l'Assemblée réunie formule des recommandations relatives à la lutte contre la pauvreté.

Les différents rapports sont disponibles sur le site web de l'Observatoire (<http://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil>) et peuvent être obtenus sur simple demande. Chaque rapport peut être copié, moyennant mention de la source.

**Veillez citer cette publication de la façon suivante :**

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Programme d'actions bruxellois de lutte contre la pauvreté 2014-2019, Commission communautaire commune, 2018.

Ce Programme d'actions bruxellois de lutte contre la pauvreté constitue une partie du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. Ce rapport comporte 5 parties :

- le Baromètre social ;
- le Rapport thématique ;
- les Regards croisés ;
- le **Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté** ;
- la Synthèse de la table ronde.

**Rédaction :**

Le Programme d'actions bruxellois de lutte contre la pauvreté est rédigé par le groupe de travail intercabine permanent «lutte contre la pauvreté» qui a été constitué conformément au «Protocole d'accord conclu entre le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les Collèges des trois Commissions communautaires bruxelloises relatif à la politique en matière de pauvreté».

Le GTI permanent est présidé par les Membres du Collège réuni de la CCC compétents pour l'aide aux personnes et est composé comme suit :

- la Ministre C. FREMAULT ;
- le Ministre P. SMET ;
- le Ministre-Président R. VERVOORT ;
- le Ministre D. GOSUIN ;
- le Ministre G. VANHENGEL ;
- la Secrétaire d'État B. DEBAETS ;
- la Secrétaire d'État C. JODOGNE ;
- la Secrétaire d'État, F. LAANAN ;
- l'Observatoire de la Santé et du Social (secrétariat) : Gille FEYAERTS, Miguel RWUBU.

**Mise en page :**

Nathalie da Costa Maya

**Numéro de Dépôt légal :**

D/2018/9334/29

**Pour plus d'informations :**

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Commission communautaire commune

183 avenue Louise – 1050 Bruxelles

Tél. : 02/552 01 89

[observat@ccc.brussels](mailto:observat@ccc.brussels)

<http://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil>

**Coordination :**

Gille Feyaerts, Miguel Rwubu, Cornelis Kint.

# TABLES DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>MÉTHODE</b> .....	<b>7</b>
 <b>PROGRAMME D' ACTIONS BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ 2014-2018</b>	
<b>AXE 1 : RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ SOCIALE AU TRAVERS D' ACTIONS SPÉCIFIQUES</b> .....	<b>8</b>
1.1. Renforcer la lutte contre le sans-abrisme .....	8
1.2. Renforcement de la lutte contre le surendettement .....	13
1.3. Amélioration de l'aide alimentaire pour les personnes en situation de précarité .....	14
1.4. Utiliser l'offre de structures de la petite enfance comme outil de lutte contre la pauvreté .....	16
1.5. Améliorer l'offre de soutien et d'accompagnement préventif aux familles .....	17
1.6. Focus sur l'enseignement comme outil de lutte contre la pauvreté .....	18
 <b>AXE 2 : RENFORCER LES SOINS POUR DES PUBLICS PRÉCARISÉS</b> .....	<b>23</b>
2.1. Améliorer la santé prénatale, périnatale et post-natale des mères et des nouveau-nés en grande précarité .....	23
2.2. Diminuer la prévalence de la tuberculose auprès des publics à risque .....	24
2.3. Améliorer l'entrée en soins primaires des publics les plus défavorisés .....	24
2.4. Analyse des conditions de vie des prostitué-e-s et planification .....	26
2.5. Initiatives en santé dans l'enseignement et les structures d'aide aux familles .....	26

<b>AXE 3 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET PRÉVENIR LES RUPTURES SOCIALES</b> .....	<b>28</b>
3.1. Permettre à toutes les personnes âgées en situation de précarité sociale de bénéficier d'une alternative au placement en maison de repos .....	28
3.2. Utiliser les allocations familiales comme outil de lutte contre la pauvreté infantile .....	29
3.3. Réduire les inégalités sociales de santé .....	30
3.4. Augmenter la mixité des quartiers tant sur le plan urbanistique que social .....	31
3.5. Utiliser la culture comme vecteur d'émancipation et moteur de l'innovation sociale .....	32
3.6. Lutter contre le décrochage scolaire .....	35
<b>AXE 4 : VISER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET L'INTÉGRATION</b> .....	<b>38</b>
4.1. Lutter contre le chômage et l'exclusion sociale, en particulier des personnes exclues de l'assurance-chômage .....	38
4.2. Accompagner les publics précarisés vers des emplois de qualité dans la fonction publique régionale .....	38
4.3. Améliorer les conditions de vie des personnes primo-arrivantes .....	40
4.4. Réduire la pauvreté de la population rom à bruxelles .....	41
<b>AXE 5 : COORDONNER L'ACTION SOCIALE ET RENFORCER LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ</b> .....	<b>43</b>
5.1. Renforcer la coordination de la lutte contre la pauvreté à l'échelle locale .....	43
5.2. Renforcement de l'arsenal politique en vue de mener une politique de lutte contre la pauvreté plus efficace et plus intégrée .....	44

# INTRODUCTION

En région de Bruxelles-Capitale, les politiques d'action et les leviers de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales sont répartis entre les compétences du Gouvernement Bruxellois et des Collèges des trois commissions communautaires bruxelloises.

Les quatre gouvernements bruxellois n'ont pas la même force d'intervention dans la lutte contre la pauvreté. C'est une réalité dans notre région ; elle est due au fait que certaines de ces entités ne disposent pas des mêmes compétences et des collaborations doivent être décidées par le biais d'accords de coopération.

Qu'à cela ne tienne, cette situation institutionnelle ne nous empêche nullement de rechercher et de travailler ensemble à une politique globale composée d'actions transversales. Les quatre autorités bruxelloises (la Région, la COCOM, la COCOF et la VGC) ont prévu chacune des chapitres concernant la lutte contre la pauvreté et les inégalité sociales dans leur note de politique générale. Les convergences ou complémentarités permettent de mettre en œuvre une politique commune au profit des citoyens bruxellois.

Les volontés d'unir les forces et de collaborer entre toutes les entités sont fortes et se sont traduites par :

- la signature d'un protocole d'accord. Celui-ci a été approuvé et signé courant 2015. Il prévoit le développement d'une politique inclusive, globale et coordonnée en matière de pauvreté ;
- les réunions du groupe de travail intercabinet de lutte contre la pauvreté, composé des représentants des 8 ministres bruxellois et coordonné par les membres du Collège réuni compétents pour la politique en matière d'aide aux personnes. Le secrétariat est assuré par l'Observatoire de la Santé et du Social. La mission de ce GTI vise tant l'élaboration d'un programme d'actions bruxellois de lutte contre la pauvreté que le suivi et l'évaluation de celui-ci, mais aussi le suivi des politiques nationales voire européenne en la matière. Ce GTI souhaite par ailleurs collaborer avec les acteurs de terrain en les invitant à certaines réunions thématiques afin de recueillir leurs recommandations. La volonté est aussi d'intégrer à termes des tests d'impact afin d'améliorer les politiques sociales.

Les gouvernements sont conscients des défis à relever et il est clair que la situation à Bruxelles est préoccupante : le baromètre social de l'Observatoire de la Santé et du Social nous révèle chaque année que la pauvreté et la précarité sociale restent à un niveau important dans notre région et malgré toutes les politiques mises en œuvre, un nombre important de Bruxellois vivent une situation sociale difficile.

D'une manière constante :

- Près d'un tiers des Bruxellois vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté.
- Plus d'un cinquième de la population bruxelloise d'âge actif (18-64 ans) perçoit une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (chômage ou invalidité), un quart des enfants bruxellois de moins de 18 ans grandissent dans un ménage sans revenu du travail.

- 5 % de la population bruxelloise d'âge actif perçoit un revenu d'intégration sociale ou équivalent, et ce pourcentage est plus de deux fois plus élevé parmi les jeunes adultes.
- Près d'un actif bruxellois sur cinq (18 %) est demandeur d'emploi inoccupé et cette proportion grimpe à 26 % parmi les jeunes adultes, avec de fortes variations selon les communes.
- La situation socioéconomique des personnes influence leur état de santé.

L'évolution de notre société, la crise économique malgré les quelques effets de la relance, les exclusions du chômage, l'absence d'emploi pour les personnes infra qualifiées sont autant d'exemple de paupérisation de la population bruxelloise. Le revenu n'est pas le seul facteur déterminant l'état de pauvreté d'une population. D'autres facteurs comme l'emploi, l'endettement, etc. jouent un rôle important. La pauvreté monétaire et la précarité sociale ont donc de multiples corollaires : le mal-logement, le sans-abrisme, la dégradation des conditions d'accès aux soins, l'endettement, le non recours aux équipements collectifs, ...

Dans un cadre de croissance démographique et de dé-fédéralisation d'une série de compétences, la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée à d'importants défis en termes de logement, d'enseignement, de santé et d'aide aux personnes.

Dès lors, au-delà de la volonté de lutter efficacement contre la pauvreté dans notre Région, il est impératif de prendre de façon permanente, des mesures concrètes, réalistes et réalisables dans un souci de cohésion, de synergies et de coordination impliquant bien évidemment la transversalité des actions sociales.

Une série de principes peuvent constituer un socle commun à toutes les entités au profit des Bruxellois :

1. Analyser de manière objective et permanente la situation dans notre région afin de comprendre la pauvreté, ses causes et ses nouvelles formes, mais aussi mesurer l'impact des actions développées pour ajuster les politiques.
2. Défendre la non-stigmatisation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité sociale : vivre dans une situation de pauvreté n'est pas un choix mais la conséquence d'une série de problèmes. Chacun a droit à un soutien et à la prise en compte de ses difficultés.
3. Lutter contre le phénomène du non-recours aux droits sociaux et accentuer les collaborations et le travail de réseau dans les différents champs d'actions.
4. Accentuer la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration et au suivi des politiques publiques.
5. Défendre l'idée d'une vision globale de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

En se basant sur ces principes, le GTI de lutte contre la pauvreté a examiné quelles actions prioritaires qui devaient être menées pendant la législature 2014-2019. L'idée principale est d'éviter la dispersion des actions et de se recentrer sur une série d'objectifs principaux qui peuvent avoir un impact positif sur les



## MÉTHODE

publics concernés. Certaines priorités sont convergentes entre les différentes entités, d'autres sont spécifiques à ces mêmes entités.

5 grands axes ont retenu l'attention du GTI :

Axe 1 : Renforcer la lutte contre la pauvreté et la précarité sociale au travers d'actions spécifiques.

Axe 2 : Renforcer les soins pour des publics précarisés.

Axe 3 : Réduire les inégalités sociales et prévenir les ruptures.

Axe 4 : Viser l'insertion professionnelle et l'intégration.

Axe 5 : Coordonner l'action sociale et renforcer la participation des personnes en situation de pauvreté.

Pour chacun de ces axes, des thématiques spécifiques sont précisées et des stratégies développées en termes d'objectifs opérationnels tels qu'expliqués dans la méthodologie ci-dessous.

Les critères de sélection de ces priorités ont été définis comme suit :

- Formuler des **objectifs réalisables** ;
- qui concernent le développement d'une **politique sociale innovante** (ce qui peut prendre la forme de nouvelles politiques ou du renforcement ou de la modification d'actions existantes mais insuffisantes) ;
- Donner la priorité à des **politiques transversales**, qui traversent les domaines de compétences sectoriels, et qui appellent une collaboration entre divers ministres compétents.

Les priorités définies collégalement par les membres de l'intercabinet se traduisent par un nombre d'objectifs stratégiques qui intègrent une définition/une hypothèse causale, des objectifs spécifiques et opérationnels, des hypothèses d'intervention et des actions.

## AXE I

# RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ SOCIALE AU TRAVERS D' ACTIONS SPÉCIFIQUES

## 1.1. RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

### 1.1.1. RÉORGANISATION DU SECTEUR SANS-ABRI

#### Définitions

La définition du sans-abrisme retenue ici est celle de la typologie européenne de l'exclusion liée au logement (ETHOS), qui fait autorité dans les pays de l'Union Européenne. L'ETHOS définit l'absence de chez-soi en faisant appel aux domaines physique, social et légal d'un «logement» pour créer une typologie large, qui regroupe les personnes exclues du logement selon quatre situations principales : être sans-abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquat.

La situation des sans-abri dans notre Région est inacceptable et contraire au principe de respect de la dignité humaine. De manière concertée, il faut, travailler, d'une part, à court terme à la création d'infrastructures d'accueil d'urgence pour mettre ces personnes à l'abri et, d'autre part, à long terme, à des solutions structurelles qui permettent une réelle réinsertion dans la société.

La mise en œuvre d'un plan d'action global a pour but d'instaurer une cohésion et une complémentarité maximale afin de réduire le nombre de sans-abri sur le territoire bruxellois. Penser la mise en place d'un plan intégré de lutte contre le sans-abrisme demande aussi de clarifier à partir de quels critères on peut qualifier une personne de sans-abri et que signifie la lutte contre le sans-abrisme.

D'ores et déjà, ce plan d'action global a pris la forme d'une «Note de Politique Générale visant l'aide aux personnes sans-abri». Celle-ci institue la nécessité d'enrichir les thématiques historiques de l'urgence (accueil nocturne, problématique hivernale), et d'une plus-value dans la coordination des actions de réinsertion par le logement et par l'ouverture ou le maintien des droits sociaux des bénéficiaires. En effet, de telles actions centrées sur les principes d'inclusion sociale existent bien actuellement, mais la grande variété bruxelloise de ces

méthodologies inclusives gagnera à recevoir un renforcement en termes de coordination.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aide aux personnes, le Collège Réuni a validé la Note de Politique Générale relative à la problématique du sans-abrisme, qui prévoit outre la détermination d'un coordinateur central dans le cadre du dispositif hivernal, la création de deux instances distinctes chargées de l'accueil, de la prise en charge en urgence sociale et de l'orientation des personnes sans-abri.

#### 1.1.1.1.

#### *Développer un dispatching central d'accueil d'urgence au profit des personnes sans-abri*

#### Hypothèse d'intervention

La création d'un lieu central de dispatching qui coordonne l'accueil d'urgence doit assurer/garantir au minimum que personne ne passe la nuit en rue. Le dispatching central dispose d'une vue d'ensemble pour toutes les places disponibles en urgence sociale et tente de les attribuer le plus rapidement possible.

#### Action

Création d'un dispatching central pour l'accueil, l'identification et l'inscription de la situation personnelle de la personne. Cette fonction sera assurée par une nouvelle asbl publique Bruss'Help instituée par Ordonnance. Le but est que le bénéficiaire soit orienté vers une structure de première ligne/d'urgence adaptée à ses besoins spécifiques. Il est donc nécessaire que toutes les institutions qui interviennent dans l'accueil d'urgence tiennent le centre de dispatching informé de leur taux d'occupation de lits.

Ce centre de dispatching de l'urgence a comme fonction principale de gérer les flux entrants des demandes d'hébergement d'urgence. Via une permanence téléphonique, le dispatching a pour mission :

- de recueillir les appels signalant des personnes en détresse et les transmettre vers les structures d'accueil d'urgence sociale et le cas échéant vers les équipes mobiles. Le sans-abri sera ensuite localisé par les maraudes (équipes mobiles d'intervention auprès des personnes sans-abri et travail

de rue) qui lui proposeront une place en hébergement d'urgence et un dispositif d'aide ;

- de permettre une première écoute des personnes appelant et d'approfondir avec elle leur demande ;
- d'apporter une réponse individualisée à la demande de chaque usager et rechercher des solutions : orientation adaptée aux besoins, hébergement en fonction des places disponibles ;
- de faire le lien avec les services d'accueil d'urgence vers lesquels les personnes seront orientées en accueil d'urgence sociale ;
- de coordonner les maraudes sur le territoire de la RBC.

La constitution du centre de dispatching de l'urgence doit être portée par l'ordonnance sur le sans-abrisme (14/06/2018) qui spécifiera ses missions globales, son fonctionnement et ses moyens.

### 1.1.1.2.

*Création d'un service spécifique pour l'identification, l'étude des besoins et l'orientation des personnes sans-abri vers les services adaptés pour une prise en charge sociale durable, au sein de l'asbl Bruss'Help instituée par ordonnance*

#### Hypothèse d'intervention

L'insertion couvre l'ensemble des rapports de la personne avec son environnement social. Pour une personne en rupture sociale et en disqualification, pouvoir être inséré signifie avoir une place, être assuré de positions sociales différenciées et reconnues (statut, rôles, etc.). Le concept d'insertion est indissociable du concept de 'socialisation'. Les différents processus de socialisation permettent à l'individu de trouver une place dans la société. L'insertion sociale revêt plusieurs dimensions, que ce soit au niveau professionnel, du logement, culturel ou encore de la santé.

Après l'accueil d'urgence, l'identification des besoins des sans-abri lors de l'éventuel renvoi vers la 2<sup>ème</sup> ligne s'effectuera par un service distinct de l'asbl Bruss'help qui travaillera de manière plus approfondie que le dispatching central de l'urgence, en vue d'un projet d'inclusion sociale. Le but de ce dispositif est d'orienter chaque personne vers les services sociaux et les CPAS qui peuvent ensuite accompagner la personne vers une amélioration de ses conditions de vie et la réalisation de son autonomie.

Bruss'Help, dans sa dimension «insertion» a pour vocation d'identifier les besoins des personnes sans-abri qui ont fait l'objet d'un premier accueil et d'une mise à l'abri en urgence et après analyse de leur situation (diagnostic social), de les orienter vers une solution plus durable en terme de régularisation des droits sociaux, d'accompagnement social, d'insertion socio-professionnelle et de logement.

#### Action

Mettre en place un bureau central d'accueil et d'orientation pouvant être identifié par les personnes qui viennent de l'accueil d'urgence afin qu'elles puissent ainsi être réorientées

vers les services adaptés, avec une attention spécifique à une intégration sociale durable et à une assistance psychosociale.

Bruss'Help sera une structure d'identification, de définition des besoins et d'orientation. Il devra travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des secteurs existants. L'élément central est l'adaptation de l'offre de service à la spécificité des besoins.

La prise en charge et l'orientation des personnes sans-abri devra s'effectuer dans le respect des droits de celui-ci et dans le respect des spécificités méthodologiques de chaque opérateur. Cette structure a pour mission via du personnel qualifié : l'accueil, l'analyse des causes de la situation de sans-abrisme, la facilitation, l'orientation et l'accompagnement à court terme dans la régularisation des droits sociaux et appuiera son action au départ des données collectées par le Dispatching – en ces termes, un logiciel commun permettra le partage des données sous réserve du secret professionnel partagé. Un système d'alerte vers les CPAS sera mis en place.

### 1.1.1.3.

*L'ordonnance relative à l'aide d'urgence et l'insertion sociale des personnes sans-abri prévoit un nouveau cadre d'actions dans la lutte contre le sans-abrisme et permet de mettre en œuvre de nouveaux moyens*

#### Hypothèse d'intervention

Selon le dénombrement effectué par l'asbl La Strada en novembre 2016, 3.386 personnes ont été dénombrées : 35 % de sans-abri, 25 % sans-logement et 40 % en logement inadéquat. Au-delà de la volonté de développer diverses politiques d'interventions sociales, il est impératif de maintenir voire de créer un nombre de place d'accueil et de mise à l'abri suffisants, principalement en période hivernale afin d'éviter tout refus d'hébergement par les organismes spécialisés. C'est la raison pour laquelle, le nombre de places d'hébergement tant en urgence sociale qu'en maison d'accueil a été augmenté.

#### Action

- › Achat d'un bâtiment permettant d'accueillir des personnes sans-abri lors du dispositif hivernal afin d'augmenter le nombre total de places d'accueil.
- › Augmentation du nombre de places d'accueil agréées.
- › Stabilisation du nombre de place destiné à l'accueil des familles par l'achat d'un bâtiment qui leur sera dédié.

L'ordonnance définit également l'agrément, la méthodologie et le financement de l'accueil d'urgence mais aussi des fonctions de maraude (équipes mobiles d'intervention auprès des personnes sans-abri et travail de rue).

En COCOF : création de deux nouvelles maisons d'accueil, afin d'aider à absorber la file d'attente du public féminin avec enfant, qui est en augmentation :

- Une maison spécialisée dans l'accueil des ménages monoparentaux, dont l'ouverture est encore prévue en 2018.

- Une nouvelle maison spécialisée dans l'accueil des femmes victimes de violences intrafamiliales (adresse cachée), ouverte depuis le mois de janvier 2017 avec une capacité de 24 places.

## 1.1.2. AMÉLIORER L'ACCÈS À UN LOGEMENT DE LONGUE DURÉE POUR LES PERSONNES SANS-ABRI

### Hypothèse causale

La situation des sans-abri dans notre Région est inacceptable et contraire au principe de respect de la dignité humaine. Il faut travailler d'une façon équilibrée sur les dispositifs d'accueil à court terme d'une part et sur des solutions structurelles à long terme permettant une réelle réinsertion dans notre société d'autre part. Le Collège réuni a la volonté de développer une politique forte et performante pour résoudre la situation du sans-abrisme.

Depuis plusieurs décennies, Bruxelles a orienté sa politique en privilégiant la dimension de l'accueil d'urgence provisoire, souvent exclusivement nocturne, des personnes sans toit. Ce qui était principalement recherché était le maintien en vie des personnes. Si ce type de travail est certainement fondamental, il ne contribue en rien à la résolution du problème ou à la diminution des sans-abri bruxellois.

Un autre problème qui caractérise le contexte bruxellois est le lien trop faible entre les structures d'accueil qui opèrent au niveau de l'inclusion sociale des personnes qu'elles hébergent (par exemple les Maisons d'accueil) et l'offre de logement «durable». Les sorties des dispositifs d'accueil temporaire sont difficiles car il n'existe pas ou peu de structures facilitant le passage vers le logement indépendant. Le risque de se retrouver à la rue, d'y «retomber», est donc plus important.

Le sans-abrisme n'est pas une fatalité. Des politiques de «sortie de rue» et d'accès à un logement stable sont possibles et doivent être implémentées. L'accès au logement est le principal et nécessaire instrument de sortie de la condition de sans-abri.

**Objectif général :** la proportion de sans-abri en besoin d'aide urgente devrait pouvoir évoluer vers une situation de logement durable et doit augmenter jusqu'à atteindre 90 % (elle n'est aujourd'hui que de 28 %<sup>[1]</sup>).

### 1.1.2.1.

#### *Soutien des projets de Housing First en vue de la création de logement avec un accompagnement psychosocial pour les personnes sans-abri*

### Hypothèse d'intervention

Pour briser le cercle vicieux du sans-abrisme, l'approche Housing First propose avant tout un accès direct et inconditionnel à un logement à des personnes sans-abri qui connaissent une certaine chronicité en rue. À partir de cette nouvelle situation, et avec l'aide d'un soutien intensif, personnalisé et multidisciplinaire, il y a un travail sur le maintien en logement et l'inclusion sociale.

Cette approche Housing First semble plus effective que l'approche classique où les personnes sans-abri doivent suivre un parcours attendu allant de la rue, vers l'accueil de nuit, et ensuite vers une maison d'accueil et puis, vers un logement de transit pour finalement accéder (ou pas) à un logement autonome individuel. Housing first rassemble toutes ces étapes et s'efforce de prévoir un accès immédiat à un logement individuel (non sous forme d'habitat groupé) et permanent, sans que des conditions de sevrage ou d'emploi ne doivent être respectées ou remplies.

### Action

L'approche Housing First est composée de deux grands volets :

- Un accès direct et inconditionnel à un logement. Ces logements seront mis à disposition de différentes manières : marché privé, logement social, parc immobilier des CPAS, ...
- Un soutien intensif et multidisciplinaire. Ce sont tant des travailleurs sociaux, des infirmières, psychiatres, psychologues, agents d'insertion ... qui sont responsables pour le 'Assertive Community Treatment' (travail communautaire de type assertif) avec la personne. Ce réseau se réunit minimum une fois par semaine et est disponible 24h/24. C'est de cette manière que le projet vise à ce que les personnes sans-abri retrouvent une situation stable et de longue durée dans leur logement (et le conservent).<sup>[2]</sup>

La Commission communautaire commune soutient depuis 2015 plusieurs projets dans lesquels près d'une centaine de personnes sans-abri ont pu accéder à un logement. L'objectif, à terme, est de créer des places supplémentaires chaque année.

Housing first est avant tout dédié aux personnes sans-abri les plus vulnérables et/ou les plus éloignées du logement et de l'insertion sociale avec des problèmes de santé mentale et/ou d'assuétudes ou de «double-diagnostic». Ces personnes sont les plus difficiles à atteindre et à aider. Cela concerne des personnes sans-abri chroniques, ou d'autres groupes cibles tels que les jeunes de moins de 25 ans ou des femmes en situation de sans-abrisme pour des raisons variables.

[1] Source : Le Logement à Bruxelles : Quel accès pour les sans-abri ? Actes du colloque du 4 mai 2015, p. 59.

[2] Source : <http://www.housingfirstbelgium.be/>

### 1.1.2.2.

#### *Inciter les associations pour l'intégration par le logement à développer des partenariats avec des maisons d'accueil et/ou des services pour favoriser l'accès au logement pour les personnes sans-abri*

#### **Hypothèse d'intervention**

Les associations œuvrant à l'insertion par le logement constituent l'un des maillons essentiels de la politique globale du logement en Région de Bruxelles-Capitale. Les Associations d'Insertion Par le Logement (AIPL) sont des intervenants de première ligne qui accueillent très souvent des personnes en difficulté recherchant une solution de logement rapide. Faire le lien entre le secteur des maisons d'accueil et celui des AIPL est donc crucial.

#### **Action**

Les associations d'insertion par le logement mènent des actions diverses et variées qui mènent toutes à un but commun : aider chaque personne en situation de pauvreté à accéder à un logement digne, décent et abordable et à se maintenir dans ce logement sur le long terme. Les actions de ces associations d'insertion par le logement sont diversifiées et peuvent être divisées en huit catégories :<sup>[3]</sup>

- l'accueil, la formation, l'information ou la délivrance de conseils en matière de logement ;
- l'offre d'un hébergement au profit d'occupants précarisés ;
- l'aide active à la recherche ou au maintien d'un logement ;
- l'aide sur demande des occupants précarisés et à leur profit, à l'amélioration de la qualité (sécurité, salubrité et équipement) du logement, de son accessibilité financièrement ou de son adaptation au handicap ;
- le développement de projets et d'outils spécifiques en matière de logement au profit de personnes en difficulté pour accéder à un logement de qualité à prix abordable ;
- la défense des intérêts et la représentation de publics spécifiques ;
- l'assistance juridique ainsi que le soutien et la mise en œuvre de procédures de médiation ou de conciliation dans le cadre de contentieux locatifs ;
- le développement d'actions de promotion du droit au logement en ce compris la collecte, la rédaction et la communication d'analyses et le soutien, l'accompagnement et la mise en réseau de personnes morales ou physiques développant des actions en faveur du droit au logement.

Une nouvelle réglementation régissant le secteur des AIPL est rentrée en vigueur le 07/07/2016 et favorise l'augmentation du budget global prévu pour le fonctionnement des AIPL (2.700.000 € avant 2017, 3.493.000 € en 2017 et 3.633.000 € en 2018).

Certaines associations d'insertion par le logement s'orientent vers des groupes cibles spécifiques. L'action consiste à favoriser l'intervention vers les personnes sans-abri, et ce, en favorisant la

mise en place de partenariats avec des centres d'accueil et/ou le développement de services spécifiques.

Ce renforcement s'est manifesté par un octroi de subsides spécifiques (488.281,60 € en 2016, 374.177,56 € en 2017 et 408.655,00 € 2018) à des AIPL qui œuvrent à l'insertion par le logement des publics ayant un statut de réfugiés reconnu, et ceci dans le cadre de la crise de l'accueil connu par la Région à partir du début 2015. Les estimations prédisent qu'environ 6.000 personnes par année ayant obtenu un statut de réfugié, et donc en situation de séjour régulier, choisiront la Région bruxelloise comme lieu de domicile. On peut donc parler ici de lutte préventive contre le sans-abrisme, via un effort d'insertion par le logement d'un public fragilisé<sup>[4]</sup>.

### 1.1.2.3.

#### *Améliorer l'accès direct des sans-abri au logement social*

- à travers la mise en place de conventions entre des Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) et CPAS pour une attribution préférentielle et prioritaire au logement social ;
- ou : via l'augmentation du nombre de logements avec un droit de préemption pour l'attribution de logement sociaux.

#### **Hypothèse d'intervention**

Il s'agit d'améliorer l'accès au logement social des sans-abri en leur évitant la procédure d'accès classique longue et complexe, eu égard à l'urgence de leur situation.

#### **Action**

Les SISP, responsables de la gestion du logement social en RBC, peuvent conclure avec les CPAS une convention d'attribution prioritaire de logements sociaux portant au maximum sur 10 % de ces logements. C'est une procédure de dérogation dont l'objectif est d'attribuer rapidement des logements sociaux. De telles conventions seront encouragées.

Il est également possible d'utiliser un système de points dans lequel la situation d'une personne sans-abri mène à un score qui rend la personne prioritaire pour le logement.

Dans le cas des femmes victimes de violences intrafamiliales ayant quitté leur logement et se retrouvant sans domicile fixe, les critères des priorités d'accès au logement social ont été adaptés. Dans ce cas, les maisons d'accueil hébergeant provisoirement ces personnes pourront attester de leur condition de victimes et ouvriront ainsi leur droit prioritaire à un logement social (accès direct).

Le secteur du sans-abrisme (notamment maisons d'accueil) devra être informé de ces dispositions nouvelles afin de faciliter l'accès au logement social d'une partie de leur public.

[3] <http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?article1152>.

[4] Et ce, d'autant plus que la définition du sans-abrisme retenue est celle de la norme ETHOS – voir haut de ce paragraphe.

#### 1.1.2.4.

### *Promouvoir le recours à l'allocation de logement aux personnes sans-abri et/ou mal logées*

#### **Hypothèse d'intervention**

L'allocation est destinée à des personnes qui se retrouvent en situation de sans-abrisme ou de mal logement. La possibilité de trouver un logement adéquat est ainsi favorisée par la couverture d'une partie des frais d'installation et du loyer. Depuis 2013, les personnes sans-abri sont éligibles à l'allocation de logement. Il semble cependant que celles-ci ne fassent pas usage de leur droit à cette allocation de logement. Il faut donc favoriser le recours à cette aide pour un public qui en ignore souvent l'existence. Il est absolument indispensable que les associations et services qui travaillent avec les personnes sans-abri les accompagnent dans l'ouverture de ce droit afin que plus d'individus et de ménages puissent en bénéficier.

#### **Action**

Réforme de la législation des AIPL (associations œuvrant à l'insertion par le logement) via l'arrêté du GRBC du 07/07/2016 relatif à l'octroi de subsides au bénéfice d'associations œuvrant à l'insertion par le logement. Cet arrêté prévoit d'accorder un subside complémentaire aux AIPL qui délivrent à la fois des informations, des aides publiques et de l'assistance aux demandeurs pour l'introduction de ces demandes. Le but étant d'inciter ces associations à aider, notamment, les personnes sans-abri à bénéficier de cette allocation de logement.

#### 1.1.2.5.

### *Développement de la fonction «capteur de logement» pour la Région bruxelloise*

#### **Hypothèse d'intervention**

On assiste d'un côté à une augmentation du nombre de personnes ne trouvant pas de logement et de l'autre à un nombre important de propriétaires de biens, inquiets de ne pas trouver de locataires sérieux et fiables. Le rôle de Capteur de logements est d'être le trait d'union entre ces deux groupes, et de faire se rencontrer les besoins des plus démunis et ceux des propriétaires en prospectant sur toute la Région bruxelloise. Le projet est transversal, dans le sens où deux compétences ministérielles sont impliquées : logement et sans-abrisme.

#### **Action**

L'action Capteur de logement s'est décliné en un projet pilote avec pour premier objectif d'être étendu à un système actif dans toute la région bruxelloise. Le développement de ce projet s'est effectué en plusieurs étapes :

- Concertation/discussion avec le secteur.
- Définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs et subventions via un contrat de gestion.
- Identification et mise en place de l'acteur qui exercera la fonction.

Dès 2016, un budget en COCOM a permis le lancement d'une «cellule de capteur de logements» gérée par un partenaire associatif. Cette cellule travaille en lien avec les maisons d'accueil, les CPAS, les loueurs privés, les agences immobilières sociales (Soutien à la «Cellule Capteur et Créateur de Logements pour les personnes sans abri» : 40.000,00 € en 2016 36.445,00 € en 2017, 36.445,00 € en 2018).

Cette expérience pilote a permis de révéler un réel besoin de captage de logement pour permettre l'accès au logement à des personnes sans-abri, que ce soit dans un accompagnement social ou dans le cadre des projets Housing First. Il est indispensable de pouvoir développer pour l'ensemble du secteur, un portefeuille de logements privés ou publics et de favoriser des partenariats avec des propriétaires privés et des agences immobilières sociales, en utilisant tous les leviers dans une logique de coordinations de tous les acteurs impliqués dans le champ du logement.

En ce qui concerne la transversalité de l'action : une refonte du cadre réglementaire des maisons d'accueil est en cours en COCOF. Ainsi, le suivi post-hébergement va être renforcé. La fonction de logement va donc être mise en avant par la modification du décret qui régit le fonctionnement des maisons d'accueil en COCOF.

Dans ce cadre, des moyens nouveaux sont également prévus pour renforcer la fonction de «post-hébergement» au sein des maisons d'accueil. Il est important que cette action soit développée en bonne coordination avec la création du dispositif de capteur de logement.

#### 1.1.2.6.

### *Application d'un quota pour des personnes sans-abri au sein d'agences immobilières sociales (AIS)*

#### **Hypothèse d'intervention**

Fournir des logements pour les personnes sans-abri tant à court terme (logements de transit supplémentaires) qu'à long terme à partir des AIS

#### **Action**

Une agence immobilière sociale (AIS) est une asbl qui a pour objectif de louer un logement du secteur privé à un «tarif social». Chaque agence utilise ses propres règles : seuil de revenu, orientation vers une autre aide ... L'objectif d'une AIS est d'ouvrir une part du marché locatif privé pour le secteur social. Actuellement, les AIS gèrent ensemble 3.796 logements à Bruxelles, parmi lesquels 255 sont des logements de transit<sup>[5]</sup>.

L'action consiste à inciter les AIS à réserver une part de leurs logements disponibles pour les personnes sans-abri. Les AIS qui réservent un quota de logements aux personnes sans domicile fixe recevront une subvention plus importante de la part de la Région. Ce dispositif s'inscrit dans une refonte de la réglementation des agréments AIS (Article 15 §3, 3° de l'AGRBC 17/12/2015). Pour les publics jeunes rencontrant des problèmes

[5] Chiffres Bruxelles Logement – 30/9/2017.

d'accès au logement (notamment les étudiants), une nouvelle AIS a été créé («l'AISE»).

#### 1.1.2.7.

#### *Créer un cadre légal pour l'application d'un bail glissant*

##### **Hypothèse d'intervention**

Suite à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'État, l'ordonnance du 27/07/17 visant la régionalisation du bail d'habitation a introduit un mécanisme de bail glissant. Ce dernier s'est inspiré de dispositifs existants déjà à l'étranger (France ...) qui ont donné des résultats encourageants en termes d'accès au logement des personnes sans-abri.

Le bail glissant constitue une étape intermédiaire vers un logement durable et autonome. Le bail glissant fait en sorte que des personnes sans-abri aient un accès direct à un logement sans avoir à se conformer à des conditions souvent impossibles à remplir (par ex. au niveau de l'emploi, revenu ...). Tout d'abord, une association spécialisée loue un logement à un propriétaire privé et l'attribue à des personnes en situation précaire. Pendant cette période, un accompagnement social est fourni afin que la personne apprenne au fil du temps à se maintenir dans un logement de manière autonome. Lorsque la personne a atteint l'autonomie nécessaire, le bail peut alors «glisser» de l'association vers cette personne.

##### **Action**

L'ordonnance du 27/07/17 précitée définit la notion de «bail glissant» comme étant un bail de résidence principale conclu avec l'accord exprès ou tacite du bailleur principal, par une des personnes morales définies par le Gouvernement en vue de sous-louer simultanément le bien loué à une personne qui dispose du droit, à l'issue de son accompagnement social et pour autant que les objectifs de celui-ci soient atteints, de se voir automatiquement céder le bail principal dont elle devient ainsi le preneur direct.

L'ordonnance prévoit le mécanisme du bail glissant, les droits et devoirs des parties ayant conclu un bail glissant, sa durée, les conditions de cession du bail, et les modalités relatives à l'accompagnement social. Les associations pouvant pratiquer le bail glissant doivent encore être déterminées par le Gouvernement, moyennant l'adoption d'un arrêté exécutif.

## 1.2. RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

### 1.2.1. RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À UN SERVICE DE MÉDIATION DE DETTE DE QUALITÉ

#### **Hypothèse causale**

La problématique de l'endettement des ménages reste très importante et prend de l'ampleur dans toutes les régions, il s'agit d'un constat posé notamment par le Centre d'Appui Bruxellois des Services de Médiation de dettes.

Les premières législations des années 90 visaient à lutter contre le surendettement consécutif à une surconsommation et à un recours abusif au crédit. Cependant, depuis plusieurs années et selon différentes études, 55 % des familles surendettées sont confrontées à des dettes consécutives à des accidents de la vie (maladie, séparation/divorce, perte d'emploi) et une famille sur deux fait face à un manque de ressources qui implique une insolvabilité structurelle. La problématique a donc évolué.

Le nombre de dossiers traités par les services de médiation de dettes privés et publics ne cesse d'augmenter et si le crédit à la consommation est encore très présent dans les dossiers de surendettement, une autre réalité ne peut plus être ignorée : celle d'une pauvreté grandissante. Bien loin du stéréotype de la personne endettée qui gère mal son budget, dépense sans compter, consomme à outrance, use et abuse du crédit, on constate une nette progression de l'endettement lié à des charges de la vie courante : soins de santé, énergie, taxes, loyer, alimentation.

La situation dans notre Région n'échappe pas à ce constat. À Bruxelles, sur une population de 1,187 million d'habitants, 51.569 personnes étaient reprises à la Centrale de Crédit avec une défaillance contractuelle. Les coordonnées des personnes en défaut de paiement d'énergie sont communiquées aux CPAS Bruxellois par l'intermédiaire des listes gaz-électricité et le nombre ne cesse d'augmenter. Nos CPAS, comme les services de médiation de dettes privés, sont fort sollicités tant pour la prise en charge de situation d'endettement que pour tout le volet préventif.

Une enquête auprès des services de médiation de dettes réalisée par le Centre d'Appui et l'AVCB-Section CPAS démontre que le besoin de prise en charge de ménages endettés s'est accru. Les services de médiation de dettes des CPAS Bruxellois et du secteur privé sont confrontés à de nouvelles demandes et ce en continu. À cela s'ajoute le constat fait par les travailleurs sociaux, que les situations des familles surendettées sont souvent extrêmement complexes lorsque ces ménages viennent frapper à la porte des services (situation d'urgence, multiplicité des dettes, problématiques multidimensionnelles). Le traitement de ces dossiers mobilise une charge de travail importante composée d'une analyse administrative, un accompagnement social et un suivi à long terme mobilisant des compétences et connaissances techniques.

Pour pouvoir répondre aux demandes et continuer à fournir un service de qualité, les services de médiation de dettes tant privés que publics ont besoin de moyens supplémentaires pour répondre au défi du nombre important de défaillances de paiement et couvrir le déficit financier actuel de ces services.

**Offre néerlandophone :** Il existe différentes formes d'aide aux personnes endettées, consistant essentiellement en l'accompagnement budgétaire, la gestion budgétaire, la médiation de dettes et le système de règlement collectif de dettes. Les personnes concernées peuvent s'adresser pour ce faire aux services agréés de médiation de **dettes, qui peuvent être organisés tant par le CPAS que par des asbl privées**. Les services de médiation de dettes bruxellois sont aujourd'hui submergés de demandes d'aide émanant de personnes endettées. Les moyens existants ne permettent pas de répondre à toutes ces demandes de manière qualitative, de sorte que les listes d'attente sont longues.

Le CAW Brussel joue un rôle actif dans l'inclusion des groupes précarisés et socialement vulnérables à travers la médiation de dettes et la prévention de l'endettement. Le CAW Brussel propose accueil, conseils, accompagnement et médiation aux personnes qui en font la demande parce qu'elles sont confrontées à des dettes relevant de la loi sur le crédit à la consommation ou à d'autres dettes.

#### 1.2.1.1.

#### *Mise en place d'un financement structurel des services de médiation de dettes*

#### **Hypothèse d'intervention**

Les services de médiation de dettes agréés par la COCOM ne bénéficiaient pas d'un financement de la part de la COCOM. Il existe des subventions fédérales, ainsi que des subventions de la COCOF et de la VGC pour les asbl agréées par ces instances. Il existe aussi une subvention régionale spécifique (énergie). Depuis 2016, les services de médiations de dettes tant privés que publics bénéficient d'un financement en initiatives. Mais, un financement structurel de la part de la COCOM doit permettre d'élargir l'offre de manière à ce qu'il puisse être satisfait à tous les besoins de la population bruxelloise en matière de médiation de dettes. Il doit aussi offrir la possibilité de déployer des projets de prévention et de mettre en place suffisamment de possibilités de suivi.

#### **Action**

La COCOM a prévu depuis 2016, de manière progressive, des subventions pour les services de médiation de dettes agréés et envisage d'améliorer sa réglementation afin de permettre un financement structurel lié à l'agrément.

## 1.3. AMÉLIORATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

### 1.3.1. RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ET DE LA CONCERTATION DANS LE SECTEUR DE L'AIDE ALIMENTAIRE

#### **Hypothèse causale**

En Région de Bruxelles-Capitale, différents organismes distribuent de l'aide alimentaire à des publics précarisés (associations publiques et privées, CPAS, missions locales, etc.). Par exemple, ils distribuent des colis alimentaires, gèrent des restaurants sociaux, des épiceries sociales, etc. Le tout est repris dans un répertoire de l'aide alimentaire actualisé tous les ans et qui peut être consulté sur le site de la Fédération des services Sociaux Bruxellois

Le secteur est appelé à se développer en raison des besoins de plus en plus importants enregistrés auprès du public. Les méthodes et la nature de l'aide sont très variables et fluctuent entre des approches fortement professionnalisées et l'action volontaire, ou encore entre l'initiative citoyenne spontanée et l'action d'aide des services publics (CPAS).

Comme, par ailleurs, ces initiatives très diverses relèvent de pouvoirs organisateurs variés, on voit la nécessité d'assurer une coordination forte et formalisée pour assurer une certaine fluidité au dispositif.

#### 1.3.1.1.

#### *Renforcer la coordination de l'aide alimentaire en soutenant davantage la plateforme de concertation*

#### **Hypothèse d'intervention**

La FdSS (Fédération des Services sociaux) veille, selon une convention signée avec les ministres du Collège Réuni, à organiser et présider une concertation régionale regroupant les acteurs publics et associatifs de l'aide alimentaire et ceux de secteurs proches, afin de rechercher plus de cohérence tant au niveau du travail fourni sur le terrain qu'en matière d'approvisionnement des publics précarisés.

#### **Action**

La Concertation Aide Alimentaire Bruxelles a été créée en 2006 (et a débuté ses activités en 2009) afin de répondre à la demande accrue d'aide alimentaire à Bruxelles et de mettre en place une meilleure collaboration dans ce domaine. Elle regroupe, à l'initiative de la FdSS-FBMD<sup>[6]</sup>, plusieurs dizaines d'associations actives dans le domaine (hétérogène) de l'aide

[6] FdSS: Fédération des Services Sociaux Bicommunautaires – FBMD: Federatie van Bicommunautaire Maatschappelijke Diensten.



alimentaire, dans un objectif commun d'œuvrer ensemble à l'amélioration de la qualité de l'aide alimentaire.

Les objectifs poursuivis sont :

- Améliorer l'accueil et l'accompagnement social des bénéficiaires.
- Améliorer la qualité des produits distribués.
- Pour faire face à l'augmentation constante des demandes d'aide, rechercher des solutions pour augmenter les moyens à disposition des associations et rationaliser l'usage qui est fait des moyens existants.
- Relayer vers les pouvoirs publics les constats qui émanent des associations de terrain.

Il est indispensable que la FDSS crée un dispositif logistique de soutien aux différents acteurs de l'aide alimentaire. Pour cela, la FdSS se constituera en tant que centre d'appui de l'ensemble du secteur de l'aide alimentaire bruxellois. Notamment, elle veillera à proposer des projets de facilitation logistique pour l'approvisionnement et la distribution des denrées vers les services et les bénéficiaires en vue de leur financement par les autorités publiques compétentes. Ces projets viseront en priorité la mutualisation des moyens logistiques entre membres de la concertation de l'aide alimentaire.

### 1.3.2. DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'AIDE ALIMENTAIRE

#### Hypothèse causale

Les personnes en situation de précarité ont trop souvent une alimentation qui se carence par défaut de variété. Leur alimentation peut dès lors être malsaine et inadaptée.

#### 1.3.2.1.

#### *Soutien du développement d'épicerie sociales*

#### Hypothèse d'intervention

Les épicerie sociales sont une forme alternative d'aide alimentaire (comme les jardins potagers solidaires par exemple), qui offre d'autres possibilités que la forme classique (par exemple en permettant des rencontres, en proposant d'autres formes d'aide ou de soutien). De plus, leur intervention permet d'améliorer de manière qualitative l'offre d'aide alimentaire en contribuant à la diversifier.

#### Action

Dans le budget de la COCOM, des moyens financiers sont prévus pour mener des projets d'épicerie sociale. Une réglementation pourrait voir le jour prochainement.

#### 1.3.2.2.

#### *Encouragement des synergies entre les organisations actives dans l'aide alimentaire et les établissements d'enseignement*

#### Hypothèse d'intervention

Stimuler les collaborations entre les organisations actives dans l'aide alimentaire et les établissements d'enseignement, et aider ces organisations à offrir des repas aux personnes en situation de précarité. Les établissements d'enseignement proposant des formations dans le domaine de l'agriculture ou de l'horeca produisant normalement d'importants excédents, qui sont désormais utilisés pour venir en aide aux plus démunis. La collaboration favorise à ce titre l'accès à l'aide alimentaire. Le coût pour les organisations va diminuer, ce qui leur permettra d'offrir davantage d'aide alimentaire et donc de venir en aide à un plus grand nombre de personnes.

#### Action

Cet objectif est mis en lumière par l'exemple du CERIA, qui consiste en une collaboration entre l'épicerie sociale du CPAS d'Anderlecht et l'enseignement francophone bruxellois (COCOF), plus particulièrement les établissements CERIA, Émile Gryzon, René Lambion et Redouté Peiffer. Ces partenaires se sont rapprochés pour mettre en place un projet dans le cadre duquel les excédents de nourriture de l'école d'agriculture étaient transformés dans l'école hôtelière pour ensuite être acheminés sous la forme de produits finis vers l'épicerie sociale de la commune d'Anderlecht. Cet exemple peut être cité au titre de bonne pratique et encourager et inspirer à l'avenir d'autres organisations et écoles à mettre sur pied des projets similaires, dans ce secteur ou dans d'autres.

## 1.4. UTILISER L'OFFRE DE STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE COMME OUTIL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

### 1.4.1. AMÉLIORER DE MANIÈRE ÉQUITABLE L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BRUXELLES

#### Hypothèse causale

Le taux de couverture de l'accueil de la petite enfance à Bruxelles (nombre de places d'accueil pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans) s'élevait à 33 % au 31 décembre 2014.<sup>[7]</sup> Ce taux correspond à l'objectif européen dit «de Barcelone», fixé à l'occasion d'un sommet du Conseil Européen dans cette ville, les 15 et 16 mars 2002.

Nonobstant, les places d'accueil ne sont pas réparties de manière égale entre les communes bruxelloises et par conséquent, certaines communes connaissent un taux de couverture bien inférieur (on va de 15,4 % à Koekelberg à 67,3 % à Etterbeek en 2014).<sup>[8]</sup> Le problème se situe également au niveau de l'accessibilité financière des structures d'accueil. Les populations socioéconomiquement vulnérables sont les premières touchées par ces disparités.<sup>[9]</sup>

#### 1.4.1.1.

#### *Investir dans l'infrastructure de l'accueil de la petite enfance en créant des places supplémentaires*

#### Hypothèse d'intervention

Le développement de structures d'accueil de la petite enfance s'inscrit dans l'approche de lutte contre la pauvreté et contre la pauvreté infantile. La visée est double. En premier lieu, l'accueil de la petite enfance favorise la santé des enfants et assure la socialisation. Il apparaît en outre que l'accueil de la petite enfance a des effets positifs sur le parcours scolaire ultérieur des enfants.<sup>[10]</sup> En second lieu, les parents sont ainsi plus à même de suivre une formation ou d'accéder au marché de l'emploi, ce qui réduit les risques de chômage et de pauvreté.

En finançant des places supplémentaires en matière d'infrastructure, l'offre de structures d'accueil de la petite enfance sera élargie à Bruxelles. En focalisant ces investissements

sur des communes bruxelloises à très bas taux de couverture, on palliera en partie les inégalités de couverture inter-communales et les inégalités d'accès de nature socio-économiques qui en découlent. Le décret du 18/07/13 visant au soutien de l'accueil de l'enfance prévoit une telle modalité, en octroyant des subventions à l'infrastructure via des appels à projets et hors appels à projets.

#### Action

Suite à l'appel à projets conjoint ONE-COCOF de 2014, un budget de € 16 millions est prévu dont € 12 millions sont déjà octroyés à 50 projets. Les appels à projets COCOF seront lancés au minimum à chaque nouvelle programmation de l'ONE. De plus, le Collège de la Commission communautaire française peut subventionner la création de nouvelles places hors appel à projets, en priorité dans les quartiers où le taux de couverture est inférieur à 25 %.

Le plan d'investissement 2016-2020 de la VGC prévoit près de 20 millions d'euros (19.550.000 euros) pour les investissements dans des initiatives en faveur des familles. Ce concept inclut la construction/rénovation de crèches, des initiatives d'accueil parascolaire et des subventions d'embellissement (jouets, cuisines, réparations aux toitures...) en faveur des crèches, des initiatives d'accueil parascolaire et de soutien préventif aux familles.

La cartographie (2016), que l'Université de Gand a réalisée pour la VGC, indique clairement que l'accueil des enfants doit être «non seulement disponible, mais aussi abordable». Les chercheurs soulignent ainsi que le Bruxellois choisit une structure d'accueil en fonction de ses revenus, c'est-à-dire des structures subventionnées par les autorités publiques et pour lesquelles les parents paient en fonction de leurs revenus. Comme le recommandent les chercheurs, la VGC mise par conséquent pleinement sur l'élargissement des places d'accueil subventionnées. Depuis la mi-2014, ces places sont ainsi passées de 3.870 à 4.480. La VGC portera ce nombre à 4.800 d'ici au printemps 2019. Cela représente une augmentation de près de 1.000 places, soit près de 25 %. Les places d'enfants sont attribuées selon des critères établis, dont l'indice de précarité de Kind en Gezin. Il existe des règles de priorité pour les familles défavorisées.

#### 1.4.1.2.

#### *Adaptation du cadre légal francophone en matière d'accueil de la petite enfance où l'accès pour des familles vulnérables a augmenté; amélioration de l'accessibilité de l'offre néerlandophone d'accueil de la petite enfance pour les familles vulnérables*

#### Hypothèse d'intervention

En prévoyant des places supplémentaires dans les structures d'accueil de la petite enfance, il est également important de réserver des places suffisantes aux familles vulnérables, pour lesquelles l'accessibilité financière est donc garantie. Dans ce cadre, le décret de la Commission communautaire française visant au soutien de l'accueil de l'enfance a été modifié afin que les subsides pour l'infrastructure puissent être majorés en

[7] «Une place d'accueil pour un tiers des enfants à Bruxelles». IBSA 2015.

[8] Ibid.

[9] Voir IBSA. Monitoring des quartiers ([https://monitoringdesquartiers.irisnet.be/maps/statistiques-enseignement-petite-enfance-bruxelles/nombre-de-places-en-milieux-daccueil-par-enfant/1/2014/](https://monitoringdesquartiers.irisnet.be/maps/statistiques-enseignement-petite-enfance-bruxelles/petite-enfance-region-bruxelloise/nombre-de-places-en-milieux-daccueil-par-enfant/1/2014/) et <https://monitoringdesquartiers.irisnet.be/maps/statistiques-enseignement-petite-enfance-bruxelles/petite-enfance-region-bruxelloise/>, consulté le 03/03/2016).

[10] Groenez, S., & Vandenbroeck, M. (2013). *De positieve effecten van voorschoolse voorzieningen voor kinderen in armoede* (VLAS Studies 5) (p. 15). Antwerpen : Vlaams Armoedesteunpunt.

fonction du pourcentage d'enfants issus de familles fragilisées accueillis. L'offre néerlandophone a également été adaptée.

### Action

- › Adaptation du *Décret de la Commission communautaire française visant au soutien de l'accueil de l'enfance* du 18/07/13 par le décret du 21/01/16. La notion de famille fragilisée est introduite au dispositif de subventions à l'infrastructure via ce décret modificatif.
- › La VGC s'attelle à mettre en place une offre complète et adéquate de structures néerlandophones d'accueil des familles orientée vers les enfants (0-12 ans), en accordant une attention particulière à une politique d'admission équilibrée grâce :
  - à une augmentation de la capacité d'accueil liée au revenu pour les bébés et les tout-petits ;
  - au soutien de projets et initiatives dans les domaines de l'accessibilité, des écoles ouvertes (Brede Scholen) et/ou de la rencontre dans le cadre de la politique de la Famille.
- › La VGC promeut l'accessibilité des structures d'accueil des bébés et des tout-petits en développant un système d'enregistrement centralisé pour la gestion places ([www.kinderopvanginbrussel.be](http://www.kinderopvanginbrussel.be)), grâce auquel les (futurs) parents peuvent enregistrer leur demande. Les parents peuvent réaliser eux-mêmes cet enregistrement ou demander l'aide d'intermédiaires : les bureaux de consultation, l'accueil de la Huis van het Kind Nieuwland, le CAW Brussel, etc. disposent de collaborateurs qualifiés qui peuvent aider les parents à chaque étape de l'enregistrement. Désormais, 95 % de toutes les places d'accueil d'enfants liées aux revenus à Bruxelles accordées par Kind en Gezin sont attribuées par le biais de ce système. Le système d'enregistrement assure aussi l'encadrement des organisateurs dans la mise en place d'une politique d'admission équilibrée et coordonnée (Plan de lutte contre la pauvreté infantile 2014-2015 et Plan de lutte contre la pauvreté infantile 2016-2020).
- › Dans le cadre de l'offre d'accueil de la VGC, [www.kinderopvanginbrussel.be](http://www.kinderopvanginbrussel.be) organise également des formations gratuites, telles que : «Introductie in de sociale functie van de kinderopvang voor leidinggevenden». Ces formations sensibilisent les responsables des structures d'accueil au rôle important qu'ils jouent dans le développement des enfants issus de familles défavorisées. Enfin, un «Tool individueel verminderd tarief/OCMW tarief» a été développé pour permettre aux crèches de calculer de façon simple et uniforme le tarif réduit individuel.
- › L'Assemblée réunie de la Commission Communautaire Commune (ARCCC) a adopté le 23/03/2017 l'ordonnance portant organisation des milieux d'accueil pour enfants. La Commission communautaire commune crée ainsi une réglementation propre avec un agrément spécifique dont l'objectif est de régulariser la situation de toutes les crèches qui n'ont pas d'agrément en Région de Bruxelles-Capitale. Toutes les crèches identifiées qui n'auront aucun agrément, soit ONE, soit COCOM, soit Kind en Gezin, sont obligées d'obtenir un agrément sous peine de fermeture. L'objectif est

d'éviter que subsistent des lieux d'accueil dangereux pour la sécurité et la santé des enfants.

## 1.5. AMÉLIORER L'OFFRE DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT PRÉVENTIF AUX FAMILLES

### Hypothèse causale

Grandir à Bruxelles n'est pas chose aisée. La diversité, les inégalités sociales, le plurilinguisme et la pauvreté ont un impact important sur la vie des enfants et des jeunes. Leur offrir une bonne préparation à la vie dans une métropole sous-entend une collaboration intégrale et coordonnée entre les partenaires des différents secteurs (enseignement, sport, bien-être, culture ...).

### Action

- › La VGC s'attelle à mettre en place une offre néerlandophone accessible de soutien préventif aux familles à Bruxelles, en accordant une attention particulière aux familles fragilisées. La VGC soutient la création d'une maison de l'enfance à Bruxelles (Huis van het Kind Brussel) et aide les réseaux locaux et les organisations concernées à créer une offre intégrale accessible destinée à soutenir les familles monoparentales (Plan de lutte contre la pauvreté infantile 2014-2015 et Plan de lutte contre la pauvreté infantile 2016-2020).
- › La VGC prévoit l'augmentation de l'accessibilité de l'accueil parascolaire pour les enfants jusqu'à 12 ans :
  - Mise en place une offre complète et adéquate de structures néerlandophones à l'intention des familles avec enfants de 0 à 12 ans, en accordant une attention particulière à une politique d'admission équilibrée grâce :
    - à une augmentation de la capacité de l'accueil parascolaire ;
    - au soutien de projets et initiatives dans les domaines de l'accessibilité, des écoles ouvertes (Brede Scholen) et/ou de la rencontre dans le domaine de politique de la Famille.
  - En complément, une initiative d'accueil parascolaire inclusif est financée. Cette initiative a pour objectif de prendre en charge, après les cours, les enfants présentant des besoins spécifiques.
  - Dans le cadre des subventions pour le fonctionnement de quartiers des initiatives d'accueil parascolaire à Bruxelles, les initiatives d'accueil parascolaire sont encouragées à rejoindre les écoles ouvertes et la Huis van het Kind Brussel si l'opportunité s'en présente.
  - De par leur ancrage au sein du quartier, les initiatives d'accueil parascolaire endossent par ailleurs un rôle de mise en réseau pour les parents et leurs enfants. Elles sont aussi un refuge pour les enfants après les cours.
  - La «Huis van het Kind – Ket in Brussel» a ouvert des centres de rencontre Baboes à Schaerbeek, Saint-Gilles,

Bruxelles et Laeken. Ces centres de rencontre s'adressant aux parents de jeunes enfants jusqu'à l'âge de 4 ans sont tous financés par le Stedenfonds.

- › Engagement pluriannuel de la Huis van het Kind «Ket in Brussel» :
  - La VGC a conclu un engagement pluriannuel 2017-2019 avec la Huis van het Kind Brussel. Au cours de cette période, la VGC va investir près d'un million d'euros dans la Huis van het Kind Brussel.
  - La Huis van het Kind «Ket in Brussel» a été créée en 2017. Il s'agit d'une structure permettant la collaboration intersectorielle couvrant toute la région bruxelloise entre les différentes organisations néerlandophones du vaste secteur de l'aide aux familles à Bruxelles. Les partenaires qui y participent coordonnent leur offre, se réfèrent mutuellement les parents, et développent ensemble sous la dénomination de la Huis van het Kind de nouvelles actions et de nouvelles mesures pour les (futurs) parents, les enfants et les jeunes jusqu'à 24 ans.
  - Afin d'être la plus proche possible des familles (défavorisées) du quartier et rendre l'offre la plus accessible à tous, la Huis van het Kind se développe par le biais de Lokale Gezinsondersteunende Netwerken (LGN). Chaque réseau réunit des partenaires provenant du vaste domaine de la famille dans la région. Bruxelles a été divisée en huit de ces LGN de la Huis van het Kind : (1) Bruxelles-ville, (2) Molenbeek et Koekelberg, (3) Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe, (4) Anderlecht, (5) Schaerbeek, Evere et Saint-Josse-ten-Noode, (6) Saint-Gilles, Uccle et Forest, (7) Ixelles et Etterbeek, et (8) Auderghem, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert.
- › Augmentation de l'implication des parents :
  - L'accueil des bébés et tout-petits joue un rôle de soutien dans l'éducation, notamment en partageant la responsabilité éducative avec les parents et en les aidant au quotidien à éduquer leurs enfants. Le soutien à l'éducation va plus loin que la seule implication des parents. Dans le même temps, l'accueil de l'enfance pourrait encore renforcer de manière substantielle son rôle de soutien à l'éducation, notamment en travaillant sur l'accessibilité, le partenariat entre les parents (pères et mères) et les accompagnateurs d'enfants dans le cadre de l'éducation conjointe, en faisant du milieu d'accueil un lieu de rencontre pour les enfants et leurs parents et en déployant avec les parents des initiatives visant à créer un environnement propice à l'épanouissement et à l'éducation.
  - La VGC a subventionné l'asbl VBJK (2013-2014) dans le cadre du projet «Kinderopvang en ouders: partners in opvoeding», dans le but d'inventorier et de développer avec des crèches néerlandophones à Bruxelles des pratiques inspirantes en lien avec le rôle important joué par les structures d'accueil dans le développement de l'enfant. L'objectif est de soutenir les structures par le biais de l'intervision dans le développement et l'implémentation de leur plan. A l'issue de cette initiative, la VGC prévoit de développer un manuel sur la question de l'exercice du rôle éducatif dans les crèches.

- Comme les crèches, les IBO (initiatives d'accueil extrascolaires) remplissent de facto un rôle de soutien éducatif. Pour renforcer les IBO dans leur rôle, la VGC a lancé en 2015 le projet «IBO's en ouders: partners in opvoeding». Les dirigeants d'IBO participent, avec un accompagnateur de l'IBO, à des moments d'intervision. Le but est qu'à l'issue du programme, chaque IBO participante ait élaboré son propre plan concernant le soutien éducatif.
- Dans le cadre de l'offre de soutien «Opgroeien in Brussel» de la VGC, des formations gratuites sont organisées pour augmenter et améliorer l'implication des parents dans les structures d'accueil.

## 1.6. FOCUS SUR L'ENSEIGNEMENT COMME OUTIL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Du côté francophone, la Fédération Wallonie-Bruxelles est principalement compétente en matière d'enseignement. Vu qu'elle n'est pas directement impliquée dans l'élaboration du Programme d'actions bruxellois de lutte contre la pauvreté, la politique qu'elle mène en matière d'enseignement n'est ici pas abordée.

**Hypothèse causale :** Garantir le droit à l'enseignement.

### 1.6.1. VEILLER À UNE CAPACITÉ SUFFISANTE

#### Hypothèse d'intervention

D'ici 2019, au moins 3.000 places supplémentaires devront être créées dans l'enseignement fondamental néerlandophone à Bruxelles. L'augmentation du nombre de places dans l'enseignement néerlandophone, et le contexte métropolitain, font qu'il importe d'investir en permanence dans le recrutement et la stabilisation des enseignants.

#### Action

- › La VGC continue à investir dans l'extension de la capacité de l'enseignement fondamental. Entre 2014 et 2019, au moins 3.000 places supplémentaires devront être créées dans les communes où la pénurie est la plus forte.
- › La VGC s'engage à créer deux nouveaux campus d'enseignement secondaire.
- › Depuis 2010, la VGC œuvre à une extension ciblée, systématique et bien coordonnée de la capacité de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles. La «Taskforce Capaciteit Brussel» joue dans ce contexte un rôle essentiel. Ce groupe de travail est chargé d'examiner tous les dossiers d'infrastructure. Tous les réseaux d'enseignement, la plateforme de concertation locale pour l'enseignement

fondamental Lokaal Overlegplatform Brussel Basisonderwijs(LOP), l'AGIOn et la Communauté flamande en font partie.

- › La VGC met à disposition des moyens additionnels (en marge des investissements de la Communauté flamande), supervise les travaux d'infrastructure et surveille la capacité des écoles néerlandophones de Bruxelles.
- › La VGC soutient des initiatives et actions qui mènent les jeunes vers la formation et le métier d'enseignant à Bruxelles ('Ketjes met talent': trajet éducatif dans le cadre de la campagne 'Lesgeven in Brussel').

## 1.6.2. SOUTENIR LA POLITIQUE D'INSCRIPTION

### Hypothèse d'intervention

Les parents qui veulent inscrire leur enfant dans une école néerlandophone de Bruxelles doivent être correctement informés de la procédure à suivre pour inscrire leur enfant et des dates à respecter.

### Action

La VGC met au point pour les parents un système de préinscription convivial et moderne qui permettra de donner forme à la politique d'inscription pour l'enseignement néerlandophone :

- › La VGC met en œuvre la politique d'inscription flamande pour l'enseignement néerlandophone à Bruxelles à travers le site web [www.inschrijveninbrussel.be](http://www.inschrijveninbrussel.be). La VGC actualise et gère l'application, tandis qu'Inschrijven in Brussel, assure l'hébergement et la campagne d'information (dépliants, affiches, annonces). Les principaux partenaires sont les deux plateformes de concertation, à savoir la LOP Brussel Basisonderwijs et la LOP Brussels Secundair Onderwijs.
- › La VGC organise à l'intention des parents des activités qui leur permettront de bien choisir l'école de leur enfant :
  - Des séances d'information mettent les parents au courant de l'organisation de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles, des critères d'un enseignement de qualité et de la procédure de préinscription et d'inscription.
  - Des visites de groupe permettent aux parents de découvrir plusieurs écoles de leur quartier.
  - Enfin, des soirées de rencontre sont organisées en divers lieux à Bruxelles pour permettre aux parents d'échanger entre eux leurs expériences et de faire le point sur les écoles qu'ils ont visitées.

## 1.6.3. CRÉER UN TRAJET SCOLAIRE EFFICACE OFFRANT UN MAXIMUM DE CHANCES D'OBTENIR À LA SORTIE DES JEUNES BIEN FORMÉS

### 1.6.3.1.

#### *Favoriser la participation à l'enseignement maternel et la continuité pédagogique*

### Hypothèse d'intervention

La VGC veut offrir aux enfants un maximum de chances d'apprendre en sensibilisant les parents à l'importance de faire participer leurs enfants à l'enseignement.

### Action

La VGC encourage la participation à l'enseignement maternel néerlandophone à Bruxelles à travers la campagne «Vroege Vogels». Cette campagne cible les familles avec enfants dès la naissance et est menée par les écoles maternelles et les écoles primaires (Plan de lutte contre la pauvreté infantile 2014-2015 et Plan de lutte contre la pauvreté infantile 2016-2020).

L'objectif général de la campagne «Vroege Vogels» est de maximaliser les opportunités d'apprentissage de l'enfant en faisant en sorte que l'enfant passe plus de temps à l'école et en influençant l'attitude des parents à l'égard de l'école (maternelle). L'objectif est de garantir la continuité dans le processus d'apprentissage de l'enfant et, partant, de réduire le risque de retard scolaire.

Par ailleurs, le néerlandais n'est souvent pas présent spontanément dans l'entourage de l'enfant (ni au sein de la famille, ni dans le quartier). En le mettant à l'école à partir de 2,5 ans (ou avant, dans une crèche ou un milieu d'accueil similaire), et en le conduisant régulièrement et à l'heure à l'école, les parents peuvent combler et/ou éviter le retard de langage de leur enfant (allophone).

La campagne «Vroege Vogels» veut donc sensibiliser les parents à l'importance de faire le plus possible participer leur enfant à l'enseignement, afin d'offrir aux enfants un maximum de chances d'apprendre.

### 1.6.3.2.

#### *Évoluer vers un choix d'études positif et motivé*

### Hypothèse d'intervention

La VGC veille à une bonne diffusion des informations au sujet de l'offre d'études de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles. La VGC offre aux élèves l'opportunité de découvrir leurs talents et de choisir une orientation d'études en fonction de leurs centres d'intérêt.

## Action

- › Soutien à la politique d'inscription dans les écoles néerlandophones par le biais du site web <http://www.inschrijveninbrussel.be>.
- › Mise en place d'une campagne de promotion de l'enseignement secondaire à travers des supports de communication et événements s'adressant aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de l'enseignement primaire ainsi que du premier degré de l'enseignement secondaire, à leurs parents et aux enseignants :
  - Diffusion du guide des écoles 2015-2016.
  - Diffusion de matériel éducatif à l'intention des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de l'enseignement primaire et de leurs parents pour les aider à préparer leur visite au salon d'orientation d'études.
  - Envoi d'une invitation au salon d'orientation d'études aux enseignants de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de l'enseignement primaire ainsi que du premier degré de l'enseignement secondaire.
- › Organisation du salon d'orientation d'études en novembre, en collaboration avec les écoles secondaires néerlandophones et les centres d'accompagnement des élèves (CLB).
- › Soutien d'initiatives et actions orientant les jeunes vers une formation dans le secteur des soins et vers les professions de soins à Bruxelles (H-team, V-team, la campagne «Ik ga ervoor!» et le développement de «Stagementoraat Brussel» en tant que plateforme à part entière).
- › Soutien d'initiatives et actions orientant les jeunes vers une formation d'enseignant et le métier d'enseignant à Bruxelles («Ketjes met Talent», un trajet éducatif créé dans le cadre de la campagne «Lesgeven in Brussel» (Enseigner à Bruxelles), le trajet d'accompagnement Tutoring Brussel (septembre 2014 – août 2015)).
- › Soutien d'initiatives préparant les (futurs) enseignants au contexte bruxellois et leur apprenant à venir en aide à des élèves socialement fragilisés par le biais d'initiatives comme Tutoring Brussel et le Community Service Learning.

### 1.6.3.3.

*Stimuler un cadre de vie et d'apprentissage au sens large à l'école et aux heures de loisirs, créant un maximum d'opportunités d'épanouissement pour tous les élèves*

#### Hypothèse d'intervention

Soutenir les écoles dans l'approche de la pauvreté en faisant intervenir le Centre d'enseignement bruxellois (Onderwijscentrum Brussel – OCB). Il est important de combiner l'expertise en matière d'enseignement et l'expertise dans le domaine de la pauvreté, et de mettre en place pour les écoles une approche coordonnée se basant sur une vision convergente.

## Action

- › Un groupe thématique consacré aux inégalités sociales a été créé au sein de l'OCB. Son objectif est d'étoffer l'expertise dans ce domaine au sein de l'enseignement, afin de combler le fossé qui existe entre les écoles et les parents et enfants en situation de pauvreté :
  - Tous les soutiens aux enseignants de l'OCB suivent une formation de base sur le thème de la pauvreté et de l'enseignement (retards et inégalités sociales dans l'enseignement).
  - Un groupe thématique interne réunit et diffuse l'expertise accumulée dans le domaine de l'enseignement et de la pauvreté, et l'aborde régulièrement lors de réunions d'équipe.
  - Le consultant en pauvreté de l'OCB endosse un rôle consultatif actif au sein de divers groupes de travail internes.
  - Une collaboration est mise en place avec des partenaires (ex. Brussels Platform Armoede, Samenlevingsopbouw Brussel) et des centres d'expertise (ex. Steunpunt Diversiteit en Leren) pour partager l'expertise accumulée.
  - L'OCB aide les enseignants et les équipes scolaires à inclure les élèves et parents défavorisés à travers leur approche de tous les jours.
- › L'OCB renforce la collaboration et la concertation avec les organisations qui viennent directement en aide aux personnes en situation de pauvreté (Samenlevingsopbouw Brussel, Brussels Platform Armoede, Verenigingen waar Armen het Woord Nemen ...) et met en place autour de l'OCB un fonctionnement coordonné dans le domaine de l'enseignement et de la pauvreté. L'OCB est le partenaire central du soutien aux écoles bruxelloises. L'un de ses piliers est la «gestion de la diversité et de la pauvreté».
- › L'OCB va offrir aux écoles un soutien plus intensif concernant la manière de travailler avec des élèves et familles en situation de pauvreté, en intégrant le thème dans les trajets d'accompagnement mis en place à l'échelle de l'école. Les organisateurs de support de l'OCB intègrent activement le thème de la pauvreté et de l'enseignement dans leurs trajets d'accompagnement. En fonction de la demande de soutien émanant de l'école, les liens nécessaires sont établis avec la problématique de la pauvreté et des objectifs d'accompagnement sont formulés dans ce domaine.
- › L'OCB soutient les initiatives qui visent à augmenter les opportunités d'épanouissement des enfants et jeunes défavorisés, notamment par le biais de la 'Platform Brede School' qui supervise les initiatives d'écoles ouvertes. Depuis septembre 2015, l'OCB participe notamment à la campagne «Vroege Vogels», qui encourage les parents à conduire leur enfant à l'école chaque jour et à l'heure.

### 1.6.3.4.

#### Stimuler l'implication des parents

##### Hypothèse d'intervention

L'implication des parents fait référence à la collaboration et à la communication entre l'école des élèves et les parents, au sens le plus large du terme. L'objectif est d'augmenter les opportunités d'épanouissement et le bien-être des élèves. L'implication des parents – en particulier au sein du cocon familial – a un effet positif sur le bien-être, l'attitude au travail et le fonctionnement social des élèves, mais aussi sur leur fonctionnement cognitif et leurs résultats scolaires. La mise en place d'une stratégie bien pensée à l'égard des parents requiert une approche intégrale et coordonnée. L'objectif est de parvenir à un partenariat égalitaire entre l'école et les parents. Une attitude positive et ouverte est dans ce contexte un facteur clé de succès essentiel. Pour y parvenir, il est indispensable que l'école et les parents apprennent à se connaître.

L'implication des parents commence par un choix conscient de l'école. L'Onderwijscentrum Brussel, la Huis van het Nederlands Brussel et le Centrum voor Basiseducatie (CBE) Brusselleer présentent aux écoles une offre de soutien «Implication des parents et langue». Cette offre permet aux écoles de devenir plus performantes dans le domaine de l'implication des parents, et inculque aux parents des aptitudes (linguistiques) qui leur permettront d'aider l'école. L'OCB continue à aider les équipes scolaires à impliquer les parents, compte tenu de la diversité de la population de parents. Le CBE Brusselleer aide les parents à assumer leur rôle et leurs responsabilités dans le domaine de l'enseignement. La Huis van het Nederlands aide les équipes scolaires et les parents à communiquer ensemble en néerlandais.

##### Action

- › La VGC organise en collaboration avec la LOP Brussel Basisonderwijs des activités de soutien à l'intention des parents dans le cadre des préinscriptions et des inscriptions dans l'enseignement fondamental, regroupées au sein du projet *Inschrijven in Brussel* (jusqu'à l'année scolaire 2014-2015, le projet répondait au nom de «*Samen naar School in de Buurt*»). Concrètement, il s'agit des activités suivantes :
  - Visites de groupe : les parents peuvent visiter des écoles en compagnie d'autres parents.
  - Séances d'information : pour informer les parents de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles, des critères d'un enseignement de qualité (et de l'influence de la ségrégation sur la qualité de l'enseignement) et de la procédure de préinscription et d'inscription.
  - Moments de rencontre : pour encourager les échanges informels entre parents dans le cadre du choix d'une école.
- › En marge de ces activités concrètes, la VGC et l'OCB mettent également à la disposition des parents des informations compilées concernant le choix de l'école, par le biais du site web de la campagne *inschrijveninbrussel.be*. Les parents y trouvent également un aperçu des possibilités de visiter les écoles (individuellement ou en groupe).

- › L'Onderwijscentrum Brussel recherche avec les équipes scolaires des manières de mettre en place un partenariat de qualité avec les parents et l'entourage. L'OCB a élaboré un texte de vision sur l'implication des parents et de l'entourage. L'OCB de la VGC continue à aider les équipes scolaires à impliquer les parents, compte tenu de la diversité de la population de parents.
- › La VGC subventionne le Centrum Basiseducatie Brusselleer pour le projet scolaire «*Mijn kind gaat naar school. Ik ook!*». L'objectif de ce projet est de renforcer les compétences (aptitudes, connaissances, attitudes) des parents illettrés afin de leur permettre de soutenir au mieux le parcours scolaire de leurs enfants. Le projet mise sur le renforcement de l'autonomie des parents au sein de l'école et l'acquisition d'un comportement de nature à soutenir l'enseignement. Les cours/formations/séances de coaching sont proposés en concertation avec et à la mesure des parents et de l'école, à partir d'une offre étendue. L'offre développée s'articule autour d'une série de thèmes pertinents comme la Stimulation du langage dans le contexte familial, les Technologies de l'information et de la communication et les connaissances numériques, Communiquer avec l'école, Apprendre en jouant, etc. L'offre accorde également une attention spécifique aux moments de transition du parcours scolaire des élèves.
- › La VGC subventionne la Huis van het Nederlands pour le projet «*Nederlands voor ouders*» (Le néerlandais à l'intention des parents). La Huis van het Nederlands élabore des formations et des trajets d'encadrement pour les équipes scolaires sur le thème de la clarté de langage, donne des séances d'information sur l'apprentissage du néerlandais à l'intention des parents, dispense des cours de néerlandais destinés aux parents axés sur le vocabulaire et les thèmes de l'école, et a créé la «*Babbelschool*» (des tables de conversation et des activités linguistiques stimulantes à l'intention des parents, anciennement «*Brutaal*»).
- › La VGC subventionne la Huis van het Nederlands pour la sensibilisation au néerlandais et le soutien des parents dans le contexte des structures de soutien aux familles et des établissements d'enseignement :
  - Le projet «*Nederlands voor ouders*» (Le néerlandais à l'intention des parents) est développé tant dans l'enseignement néerlandophone obligatoire que dans les crèches néerlandophones. La Huis van het Nederlands élabore des formations et des trajets d'encadrement pour les équipes scolaires sur le thème de la clarté du langage, dispense des séances d'information sur l'apprentissage du néerlandais à l'intention des parents, dispense des cours de néerlandais destinés aux parents axés sur le vocabulaire et les thèmes de l'école, et a créé la «*Babbelschool*» (des tables de conversation et des activités linguistiques stimulantes à l'intention des parents, anciennement «*Brutaal*»).
  - Le projet «*Groeien in Taal*» est mis en place au sein des bureaux de consultation. Ce projet accorde également de l'attention aux compétences et choix linguistiques des parents.

- › L'Onderwijscentrum Brussel, la Huis van het Nederlands Brussel et le Centrum voor Basiseducatie Brusselleer proposent aux écoles une offre de soutien intégrée «Implication des parents et langue». Cette offre permet aux écoles de devenir plus performantes dans le domaine de l'implication des parents, et inculque aux parents des aptitudes (linguistiques) qui leur permettront d'aider l'école. Ce fonctionnement intégré offre aux écoles :
- des formations dans le domaine de l'implication des parents à l'intention des enseignants et directions ;
  - un soutien en fonction des besoins exprimés ;
  - le développement d'un outil de soutien de l'implication des parents<sup>[11]</sup>. Cet outil aidera les organisateurs de support à promouvoir de manière adéquate l'implication des parents dans l'enseignement secondaire.

---

[11] Voir : <http://www.onderwijscentrumbrussel.be/diensten/studiedienst/achtergrond-en-visie/eigen-onderzoek> (consulté le 31/10/16).



## AXE 2

# RENFORCER LES SOINS POUR DES PUBLICS PRÉCARISÉS

## 2.1. AMÉLIORER LA SANTÉ PRÉNATALE, PÉRINATALE ET POST-NATALE DES MÈRES ET DES NOUVEAU-NÉS EN GRANDE PRÉCARITÉ

### 2.1.1. RENDRE PLUS VISIBLE/ACCESSIBLE AUX FAMILLES EN GRANDE PRÉCARITÉ L'OFFRE, AUJOURD'HUI MORCELÉE ET PEU ACCESSIBLE À CE PUBLIC, DE SOINS PRÉ, PÉRI ET POSTNATAUX

#### Hypothèse causale

La RBC compte une population élevée de mères et nouveau-nés vivant en grande précarité (16,2 % des mères bruxelloises disent vivre seules au moment de la naissance, 24,9 % disent vivre dans un ménage sans revenus du travail<sup>[12]</sup>). Or, les mères en précarité ont plus souvent des grossesses à risque : plus jeunes, plus souvent obèses, hypertendues, diabétiques, etc. Et les enfants de mères sans revenus du travail ont plus souvent des complications périnatales (mortalité, malformations, prématurité, etc.).

«En Europe, 60 % de la mortalité est attribuée à un suivi insuffisant ou tardif pendant la grossesse, lié essentiellement à des causes sociales.»<sup>[13]</sup> «(...) par rapport aux ménages disposant de deux revenus, dans les ménages sans revenus du travail le risque de mortinaissance est deux fois plus élevé, le risque de décès néonatal est augmenté de 70 % et le risque de décès postnéonatal est augmenté de 80 %. (...) (Ce) risque accru reste significatif lorsque l'on corrige pour l'hypertension, le diabète, l'IMC, l'âge et la nationalité de la mère.»<sup>[14]</sup>

Autrement dit, les inégalités socio-économiques créent un risque accru significatif, intrinsèque, de mortinatalité, de décès néonatal et de décès postnéonatal chez les personnes les plus démunies.

#### 2.1.1.1.

*L'offre périnatale existante est harmonisée, étoffée si nécessaire, et soutenue par l'accord de collaboration Huis van het Kind Brussel*

#### Hypothèse d'intervention

Les soins périnataux sont un portail crucial permettant l'accès à la Huis van het Kind Brussel, au champ plus vaste du soutien préventif aux familles et, dans une perspective plus large, à l'acheminement en douceur des enfants et des parents vers un accueil de l'enfance et un enseignement de qualité. La Huis van het Kind Brussel mise non seulement sur une collaboration et une réorientation efficaces au sein du secteur de la famille et de l'enseignement, mais parvient de cette manière également à atteindre davantage de parents en situation de pauvreté et leurs enfants. Des réunions accessibles faisant la part belle à la santé, à la rencontre et au soutien à l'éducation, offrant aux futures mamans (et aux futurs papas) l'opportunité d'échanger des expériences concernant la grossesse, l'éducation, etc. peuvent se révéler un excellent tremplin vers l'offre plus large de la Huis van het Kind Brussel. Après ces séances collectives, les parents peuvent être confiés au suivi des bureaux de consultation (qui font partie de la HVHK), découvrir les centres de rencontre Baboes, demander à temps une place en milieu d'accueil sur le site web [www.kinderopvanginbrussel.be](http://www.kinderopvanginbrussel.be), etc.

#### Action

L'offre périnatale pour les groupes de parents au sein de la Huis van het Kind repose sur trois piliers :

- Santé : alimentation saine durant la première année.
- Fonction de rencontre/soutien social/apprentissage mutuel (atteindre les familles fragilisées).
- Soutien à l'éducation (individuel et collectif) pendant la grossesse. Introduire les utilisateurs (potentiels) au sein du réseau : Huis van het Kind Brussel, accueil de l'enfance, ...

[12] Naître Bruxellois(e) - Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012 ; OBSS 2015, p. 14

[13] Aquarelles asbl, rapport d'activités 2014 ; p. 3.

[14] Naître Bruxellois(e) - Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012 ; OBSS 2015, p. 45.

### 2.1.1.2

*Renforcer l'accompagnement sur mesure et multidisciplinaire des mères et de leur bébé qui sont fragiles sur le plan psychologique et social*

#### Action

Création d'une initiative d'habitation protégée (IHP) mère-bébé, qui pourra accueillir jusqu'à cinq mères et leur bébé ; avec une durée de séjour de 6 mois à un an. L'objectif est de permettre une transition avant d'établir un projet autonome. Dans ce cadre, un budget de 430.000 € a été dégagé en 2018 pour couvrir les travaux d'infrastructure et le personnel complémentaire (1 ETP infirmière/puéricultrice et 1 ETP paramédical) en sus de l'intervention actuelle pour une IHP classique (l'encadrement actuel d'une IHP classique est insuffisant pour ce type de projet). Une initiative d'habitation protégée (IHP) est une forme d'habitation pour adultes qui ont des difficultés à vivre de manière autonome en raison de problèmes psychiatriques. Ils bénéficient d'un accompagnement adapté et suivent des activités de jour.

## 2.2. DIMINUER LA PRÉVALENCE DE LA TUBERCULOSE AUPRÈS DES PUBLICS À RISQUE

La tuberculose est une maladie infectieuse qui se transmet par voie aérienne et se localise généralement dans les poumons, mais peut toucher d'autres organes également. En 2015, 988 patients ont développé une tuberculose en Belgique. Parmi eux, 30 % ont été déclarés à Bruxelles alors que seulement 10 % de la population vit dans la capitale. Vu le nombre de patients dits «vulnérables» à Bruxelles, une ligne de soins intermédiaire (ligne 0,5) est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques de cette population grâce à une structure flexible, accessible et proactive.

### 2.2.1. PRISE EN CHARGE PRÉVENTIVE ET PROACTIVE DE LA TUBERCULOSE DANS LE CONTEXTE BRUXELLOIS

#### Hypothèse causale

Diminuer la prévalence de la tuberculose en renforçant l'offre en matière d'approche personnalisée, de service de proximité et de prise en charge gratuite par un personnel disponible et expérimenté dans le domaine de la tuberculose.

### 2.2.1.1.

*Favoriser une approche «bas-seuil» en matière de prévention et de traitement de la tuberculose, avec une approche individualisée et une attention particulière pour les cas multi-résistants*

#### Hypothèse d'intervention

Renforcer le développement de l'offre de soins individualisée et «bas seuil» en matière de prévention et de soin de la tuberculose.

#### Action

Soutien financier au projet de développement et d'aménagement des locaux de la Fondation BELTA (organisation mère de la VRGT et du FARES) pour y installer un dispensaire antituberculeux qui réponde aux besoins des patients et du personnel (les locaux actuels sont trop exigus). Le dispensaire a pour mission de réaliser le dépistage des contacts de patients tuberculeux, d'assurer le suivi des patients tuberculeux et la supervision de traitement pour les patients non compliant, d'offrir une aide administrative (démarches vis-à-vis des mutuelles, orientation vers différents services d'aide), de réaliser un dépistage chez des personnes à risque référées par les partenaires, d'informer les patients sur la maladie, etc. L'espace sera réfléchi pour faciliter le flux des patients, offrir un espace agréable tant pour l'attente que pour les consultations et la réalisation des tests de dépistage. Cet espace accueillera également une unité d'hospitalisation longue durée pour les patients tuberculeux.

## 2.3. AMÉLIORER L'ENTRÉE EN SOINS PRIMAIRES DES PUBLICS LES PLUS DÉFAVORISÉS

### 2.3.1. ENVISAGER LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE OFFRE DE SOINS DE SANTÉ PRIMAIRE ADAPTÉE AUX PUBLICS SOCIO-ÉCONOMIQUEMENT DÉFAVORISÉS (RÉFUGIÉS, SANS-ABRI, PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ)

#### Hypothèse causale

Les publics les plus défavorisés en termes socio-économiques (publics dits «bas-seuil») en Région de Bruxelles-Capitale (réfugiés ; sans-abri ; personnes en situation de pauvreté) n'entrent pas dans des trajets de soins de santé primaire via l'offre de services traditionnelle. En effet, ces publics sont globalement trop accaparés par les exigences de vie ou de survie liés à leurs conditions socio-économiques respectives pour effectuer les démarches proactives nécessaires à débiter un tel trajet de soins par ses voies d'entrée usuelles (maisons médicales, cabinets privés de médecins généralistes, etc.). La multiplicité des lieux (de soins, d'exams, etc.) dispersés

géographiquement est notamment un facteur dissuadant pour ces publics. Dès lors, on entre dans une «double peine» de la pauvreté: un premier état de pauvreté qui, faute d'informations, de moyens financiers et d'accessibilité physique/psychologique, s'aggrave et engendre un «deuxième» état de santé, encore amoindri. Peuvent alors éventuellement survenir plus de difficultés à se mouvoir, se présenter à quelconque service, s'occuper et prendre soin de sa famille, trouver de nouveaux moyens financiers pour soigner l'état de santé encore diminué et encore plus coûteux.

Par ailleurs, s'il est très riche, le secteur de la première ligne à Bruxelles est morcelé et manque de visibilité pour le citoyen, mais aussi les prestataires de soins. Cela peut constituer un frein à l'accessibilité aux soins et à l'aide pour l'ensemble de la population bruxelloise et plus particulièrement pour les plus précarisés.

### 2.3.1.1.

*Créer, dans le milieu de vie usuel des publics visés, un lieu unique d'entrée en trajet de soins de santé primaire pour les publics socioéconomiquement défavorisés (réfugiés; sans-abri; personnes en situation de pauvreté), qui propose une offre de services transversale de type «guichet unique»*

#### Hypothèse d'intervention

On peut améliorer l'entrée en trajets de soins des publics socioéconomiquement défavorisés en s'adressant à eux dans leur milieu de vie (en «allant vers eux» plutôt qu'en «les faisant venir» vers des dispositifs de santé) via une offre globale et transversale qui réduise à un seul lieu («guichet unique») l'interlocuteur des «problèmes de santé», ce qui évite que ces publics, peu enclins aux trajets linéaires structurés, abandonnent le trajet de soins à la faveur d'une des nombreuses démarches à effectuer dans des lieux géographiquement éloignés et administrativement différents. On peut parler de public «captif» à partir du moment où la première démarche d'inscription a été effectuée.

#### Action

Développer, dans le cadre d'un projet FEDER, deux centres de type «Centre Social de Santé Global», en milieux de vie des publics-cibles «bas-seuil», avec pour opérateur «Médecins du Monde». La transversalité du projet sera assurée par la représentation, dans ces centres, de 6 associations proposant une offre socio-sanitaire complète (un planning familial, une maison médicale, etc.) financées par différents ministères :

- Le premier centre rassemblera des services existants (secteurs du social, de la santé mentale et de la santé physique) reconnus par les autorités publiques au sein d'une même infrastructure ; ce qui leur permettra de revoir leur pratique individuelle en intégrant les spécificités de chacun et tendre vers l'intégration. De cette manière, chaque patient pourra être suivi de manière globale au sein d'un même lieu ;
- Le deuxième centre sera un centre «de novo» permettant de rassembler les intervenants des différents secteurs (secteurs du social, de la santé mentale et de la santé

physique) et, avec eux, mettre en œuvre un nouveau type de centre global intégrant les problèmes de santé mais aussi tous les accompagnements nécessaires pour surmonter progressivement les difficultés sociales de chaque patient.

### 2.3.1.2.

*Mettre en place un dispositif favorisant l'«entrée» des plus précarisés dans le circuit traditionnel de soins*

#### Hypothèse d'intervention

Mettre en place un dispositif permettant la réinsertion des publics plus fragilisés dans le système de soins de par une prise en charge et un accompagnement adaptés à leurs besoins.

#### Action

Développer un dispensaire de médecine générale prestant des consultations de médecine générale couplées à un accompagnement social et une pharmacie de dépannage. Le projet est développé conjointement par le cercle de médecins généralistes FAMGB et Médecins du Monde.

Le projet dispensaire de médecine générale a pour objectifs :

1. de pallier un manque d'accès aux services de soins de santé primaire de médecine générale sur Bruxelles pour une population n'ayant pas de médecin traitant ou nécessitant un dépannage, en urgence, de soins de médecine générale.
2. de désengorger les urgences des cas non-urgents ; pour ce faire des accords avec les services d'urgence des hôpitaux situés à proximité doivent être conclus.
3. de servir de porte d'entrée à la médecine générale pour les patients ne connaissant pas bien la structure des services de santé en Belgique, ou encore pour les patients n'ayant pas encore identifié de médecin traitant (ou étant en attente d'une intégration dans une structure).
4. d'assurer un accès continu aux soins de santé de qualité pour les personnes fréquentant le dispensaire de Médecine Générale via une réorientation vers des services adéquats et une réouverture de leurs droits. Il s'agira donc de réorienter les patients vers le médecin généraliste le plus proche et le plus approprié selon la langue qu'il pratique, qu'il accepte ou non de nouveau patient, qu'il travaille «au tiers payant», au forfait, ...
5. de récolter et analyser les données des patients qui fréquentent le dispensaire pour mieux comprendre les causes du non-recours à la médecine générale dans un cadre classique et pouvoir y apporter une réponse adaptée.

## 2.4. ANALYSE DES CONDITIONS DE VIE DES PROSTITUÉ·E·S ET PLANIFICATION

### 2.4.1. RISQUE DE PAUVRETÉ, ISOLEMENT SOCIAL ET CONDITIONS DE VIE DU PUBLIC DES PROSTITUÉ·E·S

#### Hypothèse causale

Une étude de 2006<sup>[15]</sup> a estimé le nombre de prostitué(e)s en Région bruxelloise à 4.000 à 5.000 personnes. La plus grande partie de cette prostitution revêt des formes peu visibles et privées qui échappent à tout contrôle. Souvent, le choix de la prostitution est avant tout dicté par des problèmes (psychiques, de dépendance) et par l'endettement ou, de manière plus générale, par la précarité économique. Les prostitué(e)s sont confronté(e)s à d'énormes risques d'affections mentales et/ou physiques du fait de leur exposition accrue à plusieurs facteurs de risque : violence physique, conditions de travail et de logement de piètre qualité et très peu hygiéniques, problématiques de dépendance, relations sexuelles non protégées et risques de maladies sexuellement transmissibles, harcèlement continu, isolement social, peur du lendemain. Une prise en charge de ces risques sous-entend une politique cohérente, combinée à un renforcement des moyens alloués aux structures existantes.

#### 2.4.1.1.

#### *Comprendre le phénomène de la prostitution pour planifier des solutions*

#### Hypothèse d'intervention

Le fait prostitutionnel peut être la conséquence d'un grand dénuement matériel. La compréhension de ce phénomène, et notamment les difficultés pour les personnes concernées à acquérir des biens ou à accéder à des services, peut aider à élaborer des moyens de sortie de la condition prostitutionnelle.

#### Action

Une étude sera lancée avec un double objectif. Le premier est d'étudier les «nouvelles formes» de prostitution, à savoir par exemple la prostitution des étudiant·e·s, la prostitution contre logement ou autres biens et services, ainsi que la prostitution exercée au moyen d'applications internet non dédiées à cette fin (Tinder, etc.). Le second est de comparer les régimes mis en place à l'égard de la prostitution par 3 villes de dimension comparable que sont Bruxelles, Amsterdam et Stockholm ; ce au regard des textes internationaux qui visent à lutter contre l'exploitation sexuelle d'autrui et la traite des êtres humains. L'étude permettra donc d'analyser les facteurs, notamment liés

[15] van den Hazel, I. P., Lesger, D., Peters, T., van Oijen, S., Loopmans, M., Gabiam, K., & Kesteloot, C. (2008). Prostitutie Brussel in beeld - Bouwstenen voor een integraal prostitutiebeleid. Seinpost Adviesbureau BV.

à la pauvreté, qui conduisent à la prostitution, et les moyens que les pouvoirs publics devraient mettre en œuvre pour prévenir celle-ci et permettre d'en sortir.

## 2.5. INITIATIVES EN SANTÉ DANS L'ENSEIGNEMENT ET LES STRUCTURES D'AIDE AUX FAMILLES

### 2.5.1. LA VGC VEUT ENCOURAGER LES ÉCOLES ET STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE NÉERLANDOPHONES À PRENDRE (ENCORE) D'AVANTAGE D'INITIATIVES POUR PROMOUVOIR LA SANTÉ DES ENFANTS

#### Hypothèse d'intervention

La vie quotidienne dans les écoles, les crèches ou les milieux d'accueil parascolaire influence énormément les habitudes de vie des jeunes enfants et de leurs parents. Il existe une règle d'or dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé : plus tôt on s'y met, mieux cela vaut. Si les enfants mangent sainement et font beaucoup d'exercice physique durant leurs premières années de vie, il y a de grandes chances qu'ils conservent ce mode de vie sain par la suite.

#### Action

Afin de soutenir les écoles, les crèches ou les milieux d'accueil parascolaire néerlandophones dans l'élaboration d'une politique en matière de santé, un nouveau règlement<sup>[16]</sup> a été adopté pour le subventionnement des initiatives de santé.

Les initiatives doivent porter sur un ou plusieurs des thèmes suivants (alimentation saine, exercice physique, hygiène corporelle, etc.) et contribuer à une politique intégrale en matière de santé. Il doit en outre s'agir d'initiatives cadrant avec la politique scolaire en matière de santé et organisées : pendant les cours ou la garderie scolaire pour les enfants de l'enseignement fondamental ; en dehors des cours pour les écoles qui organisent une garderie scolaire.

L'initiative doit remplir les quatre conditions suivantes :

- L'initiative de santé complète la politique en matière de santé et s'inscrit dans le contexte spécifique de l'établissement scolaire.
- L'initiative consent des efforts particuliers en faveur de l'accessibilité – y compris financière – afin que tous les enfants puissent en bénéficier, y compris ceux qui grandissent dans des familles défavorisées, et que leurs parents soient impliqués.
- L'initiative de santé va plus loin que les dispositions usuelles.

[16] Voir : [www.vgc.be/node/1436](http://www.vgc.be/node/1436) (consulté le 26/10/2016).

- L'initiative de santé renforce les connaissances, la perception, les aptitudes et les attitudes des (jeunes) enfants et/ou des jeunes dans le domaine de la santé et améliore leur cadre de vie et d'apprentissage.

Certains groupes sociaux spécifiques sont davantage exposés au risque de pauvreté ; ceci car ils subissent plus que d'autres les effets discriminants consécutifs à une répartition inégale des ressources. Ainsi, certains types d'exclusion sociale sont en lien étroit avec les catégories d'âge (jeunes et personnes âgées), la localisation géographique dans des quartiers pauvres ou encore la discrimination sociale consécutive à l'exclusion du système scolaire.

## AXE 3

# RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET PRÉVENIR LES RUPTURES SOCIALES

### 3.1. PERMETTRE À TOUTES LES PERSONNES ÂGÉES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ SOCIALE DE BÉNÉFICIER D'UNE ALTERNATIVE AU PLACEMENT EN MAISON DE REPOS

#### 3.1.1. RENFORCER L'ACCÈS DES PERSONNES PRÉCARISÉES AUX LOGEMENTS ALTERNATIFS À LA MAISON DE REPOS

##### Hypothèse causale

Même si, contrairement aux deux autres régions, on assiste en Région bruxelloise à une diminution dans la population de la proportion des personnes de plus de 65 ans (en raison de l'importante augmentation des jeunes), le **nombre absolu de personnes âgées** augmente annuellement et atteint 155.336 personnes de plus de 65 ans au 01/01/15. Parmi ces personnes de plus de 65 ans, 32,5 % ont plus de 80 ans, ce qui peut engendrer vulnérabilité et dépendance.

De même que dans le reste de la population, la **précarité** progresse chez les personnes âgées : 28.299 personnes de plus de 65 ans dépendaient d'un revenu de remplacement<sup>[17]</sup> en 2014 (+6,7 % entre 01/2013 et 01/2014<sup>[18]</sup>), 58,6 % ont un revenu inférieur à 1.500 euros<sup>[19]</sup>, et un Bruxellois sur 8 de plus de 75 ans reporte des soins de santé pour raisons financières<sup>[20]</sup>. En outre, sur base du CENSUS 2011, le taux de logements occupés par leur propriétaire est de seulement 38,8 % en Région bruxelloise contre 66,2 % en Wallonie et 71,2 % en Flandre.

[17] GRAPA, RIS et ERIS, allocation pour handicapés ou invalidité.

[18] Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015), Baromètre social 2015. Bruxelles ; Commission communautaire commune.

[19] De Donder, L., Verté, E., Teugels, H., Glorieux, M., Bernard, M., Vanmechelen, O., ... Verté, D. (2012). Étude de programmation pour Bruxelles - Recherche portant sur la mise en place d'une programmation relative aux structures de maintien à domicile et de logement des personnes âgées. Brussel : Vrije Universiteit Brussel / Kenniscentrum Woonzorg Brussel.

[20] ISP Enquête de santé 2013.

Étant donné l'offre historique excédentaire de lits en **maison de repos**, on retrouve un taux d'institutionnalisation en maison de repos plus important à Bruxelles que dans les autres régions mais celui-ci est en partie dû au nombre de plus en plus important de personnes plus jeunes (< 65 ans) hébergées en raison d'un handicap ou de problèmes de santé mentale. Le secteur des maisons de repos pallie donc en partie l'offre déficitaire en structure d'accompagnement et d'accueil pour ces personnes.

En résumé, la précarisation de la population bruxelloise âgée de plus de 65 ans, l'isolement, l'écart entre le coût du logement bruxellois et le montant des pensions ou revenus de remplacement, le nombre limité des places en logement social et en maison de repos des CPAS, le risque de quelques alternatives communautaires au logement individuel non adaptées soulignent l'importance de développer des dispositifs de logement acceptables et accessibles aux personnes âgées précarisées.

En outre, les compétences étant fragmentées en Région bruxelloise, il est nécessaire de se coordonner entre la COCOM, la COCOF, la VGC et la VG.

##### 3.1.1.1.

*Mettre en place les conditions législatives, organisationnelles et financières au développement d'alternatives au logement en maison de repos accessibles à tous*

##### Hypothèse d'intervention

Dans la déclaration gouvernementale COCOM, le Collège réuni souhaite «*Soutenir et développer les alternatives à la maison de repos. Afin de répondre à une demande importante des personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles, le CR veillera à développer et à adapter les services dépendant de la Commission Communautaire Commune aux besoins et à l'état de dépendance des personnes âgées, en particulier les personnes âgées les plus fragilisées. Le CR mettra en œuvre l'ordonnance en matière de diversification des alternatives aux maisons de repos : mise en place d'un centre d'accueil de jour et de soins de jour par commune, télévigilance, création de places de court séjour, habitations*

*groupées, maisons communautaires, résidences services, accueil de personnes démentes.»*

Par ailleurs les personnes âgées elles-mêmes ont à cœur de pouvoir rester le plus longtemps possible à domicile dans un environnement familial. Quelques **alternatives** existent en Région bruxelloise mais elles sont rares, quelquefois onéreuses et n'ont pour l'instant pas beaucoup de succès auprès des seniors<sup>[21]</sup> en raison notamment de leur perception d'un inutile passage par une structure intermédiaire entre le logement familial et la maison de repos. C'est pourtant là que réside la réflexion autour d'un **continuum** progressif de l'offre disponible. Tant que la personne peut rester chez elle, il s'agit d'intensifier tout ce qui peut faciliter sa vie quotidienne (aide et soins à domicile, centres de jour, télé vigilance, soins de nuit, court séjour de répit). Lorsque ce n'est plus possible, des structures comme les résidences services, les habitats kangourous, les habitations groupées, les maisons communautaires devraient permettre une qualité de vie confortable et sécurisée tout en préservant l'autonomie et sans renforcer des ghettos générationnels.

Cette intervention doit aller de pair avec la réflexion sur l'organisation intégrée de l'aide et des soins pour personnes âgées par quartier, visant à créer un continuum de soins allant de la vie autonome sans soins au logement adapté avec soins, dans un environnement accessible et sûr pour tous

Il s'agit donc à la fois de travailler sur les aspects législatifs, l'aménagement du territoire, des modèles alternatifs de structure et de financement pour soutenir de façon pérenne ces initiatives et les rendre accessible aux plus défavorisés

#### Action

- › Le plan pluriannuel 2017-2023 relatif aux investissements dans l'infrastructure relevant de la politique d'aide aux personnes a été décidé par le Collège réuni de la COCOM. Les objectifs principaux du nouveau plan sont : la rénovation ou le renouvellement des maisons de repos existantes, la création d'alternatives à la maison de repos (p.e. des centres de jour), et le soutien de nouvelles initiatives pour des personnes handicapées. L'enveloppe maximale prévue est de 6,7 millions d'euro par an.
- › Le Collège réuni de la COCOM a prévu d'augmenter les contingents d'heures pour les services d'aide aux familles et aux personnes âgées (à titre indicatif, 400.000 € ont été prévu en 2018 dans ce cadre pour le secteur public).
- › En 2017, a été prise une ordonnance COCOM visant à instaurer un moratoire sur le nombre de lits pour certains établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées. Cette ordonnance a pour objectif de geler le nombre de lits, au vu du vieillissement de la population bruxelloise qui se stabilise jusqu'en 2030, et de permettre la reconversion de lits MRPA en lits MRS (afin de répondre aux besoins en

soins en maisons de repos) et en lits de Court séjour (afin de favoriser le maintien à domicile).

- › En 2018, ont été lancé trois projets-pilotes visant à tester un modèle intégré d'aide et de soins par quartier afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et leur bien-être, soutenus par le Collège réuni de la COCOM. L'objectif de ces projets est d'identifier les mécanismes permettant d'atteindre cet objectif, et de pouvoir étendre ce type d'approche à d'autres quartiers bruxellois. L'évaluation de ces projets sera menée par l'Observatoire de la Santé et du Social.
- › Enfin, une étude de faisabilité sur la mise en place d'une assurance autonomie bruxelloise est en cours de réalisation. Cette étude est financée par le Collège réuni de la COCOM.

#### Perspectives

- Travailler sur les initiatives, la réglementation et la programmation en coordination entre la COCOM, la COCOF et la VG.
- Adapter la législation pour que les logements communautaires ne soient pas pénalisants financièrement
- Prévoir dans les schémas d'aménagement du territoire des quartiers/logements mixtes et intergénérationnels.
- Faire le lien entre cette politique et l'organisation intégrée de l'aide et des soins pour personnes âgées par quartier.
- Subventionner les associations porteuses de projets innovants en matière de logements alternatifs accessibles aux plus précarisés.
- Développer les initiatives de maisons «kangourou» intégrant les personnes âgées.

## 3.2. UTILISER LES ALLOCATIONS FAMILIALES COMME OUTIL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ INFANTILE

#### Hypothèse causale

La 6<sup>ème</sup> réforme de l'État a transféré la matière des allocations familiales vers les entités fédérées. En région de Bruxelles-Capitale, c'est la COCOM qui est compétente.

Les allocations familiales sont un droit de l'enfant qui permettent par ailleurs de répondre à des besoins liés à leur éducation, à leur scolarité, aux soins à leur apporter ou encore leur habillement et à leur loisir. Les enjeux sont importants car il s'agit de définir un modèle qui prenne en considération les besoins des familles en la matière. Pour de nombreuses personnes qui vivent dans des conditions précaires, les allocations familiales (majorées d'éventuels suppléments sociaux) constituent une source indispensable de revenu. En conséquence, les allocations/prestations familiales constituent un outil pour prévenir et combattre la pauvreté infantile (et la pauvreté d'une manière générale).

[21] Makay, I., & Lampaert, L. (2012). Besoins et désirs en matière d'habitat – 10 formes d'habitat comme pistes de réflexion (p. 132). Brussel : Kenniscentrum Woonzorg Brussel.

### 3.2.1. DÉFINIR UN MODÈLE D'ALLOCATIONS FAMILIALES SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE

#### Hypothèse d'intervention

Le modèle bruxellois d'allocations familiales dans une perspective de soutien aux familles et de lutte contre la pauvreté des enfants doit être solidaire dans le sens où les allocations familiales sont l'expression d'une solidarité entre les familles avec et sans enfants. Il doit également être équitable, au sens de la redistribution : chacun contribue via l'impôt et les cotisations en fonction de ses moyens, mais bénéficie de la redistribution de manière équitable. Cela n'empêche pas de prendre en compte certaines situations spécifiques (comme les enfants atteints d'une affection, les familles précarisées, ...), expression d'une solidarité entre les familles bénéficiaires avec enfants.

#### Action

- › La COCOM a financé une étude réalisée par le Brussels Studies Institute et le Centrum Sociaal Beleid («Le futur modèle d'allocations familiales en Région de Bruxelles-Capitale»), dont l'objet est d'explorer les pistes de simplification et d'amélioration du modèle d'allocations familiales en tant que soutien à la parentalité, et notamment pour les familles précarisées. Un des outputs attendus était la proposition de plusieurs scénarios, comprenant entre autres l'octroi de suppléments sociaux déterminés d'après le revenu. La modélisation prendra donc en compte le profil socio-économique de la population bruxelloise.
- › Le Collège réuni a marqué son accord sur le nouveau modèle d'allocations familiales, qui accroît la sélectivité en fonction des besoins financiers des familles (en premier lieu sur la base du revenu familial).

## 3.3. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ

### 3.3.1. AMÉLIORER LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ DE LA POPULATION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

#### Hypothèse causale

Les inégalités sociales de santé «ont de multiples causes relevant de nombreux domaines, (...) ce sont par exemple l'éducation, l'accès à l'emploi, les conditions de travail, l'âge de la retraite, la politique du logement, les politiques de redistribution des richesses (fiscalité, aides sociales ...), l'accès aux soins et le coût des soins, etc. Ces facteurs agissent sur la santé et la mortalité d'une manière cumulative : par exemple, ce sont les mêmes individus qui souffrent d'un travail pénible ou dangereux, d'un environnement toxique ou stressant, d'un habitat précaire (accumulation transversale), mais aussi, qui

accumulent des facteurs négatifs depuis la naissance (ou même avant) et tout au long de leur vie (accumulation longitudinale). Ces facteurs négatifs interagissent entre eux, ce qui provoque des enchaînements de circonstances ou d'événements qui aggravent progressivement les problèmes de santé (par exemple, une perte d'emploi peut amener une dépression, qui elle-même réduit les chances de trouver un emploi mais aussi, amène des habitudes de vie délétères, qui aggravent l'état de santé etc.)»<sup>[22]</sup>

#### 3.3.1.1.

**La COCOF a adopté le décret de promotion de la santé. Ce décret institue un plan stratégique de promotion de la santé, document de référence pour opérationnaliser la réduction des inégalités sociales en santé en Région de Bruxelles-Capitale**

#### Hypothèse d'intervention

Mettre de la «santé dans toutes les politiques» en travaillant sur les déterminants de la santé : «Le fait de tenter d'insuffler de la «**santé dans toutes les politiques**», ou l'«Équité en santé dans toutes les politiques» est défini comme suit par l'OMS : «*Tous les aspects de la politique gouvernementale et de l'économie, par exemple les finances, l'éducation, le logement, l'emploi, et les transports notamment, peuvent influencer sur la santé et l'équité sanitaire. Si la santé n'est pas l'axe principal des politiques dans ces secteurs, celles-ci ont toutefois une forte incidence sur la santé et l'équité sanitaire. Les politiques des différents ministères doivent absolument être cohérentes, se compléter et ne pas être contradictoires.*»<sup>[23]</sup>

«On le voit, la "Santé dans toutes les politiques", ou "Équité en santé dans toutes les politiques", revient à veiller à ce que toutes les politiques s'élaborent en tenant compte de la santé des citoyens, en veillant *a minima* à ne pas nuire à celle-ci, voire, dans le meilleur des cas, à l'améliorer. Pour ce faire, il importe d'agir sur les **déterminants de la santé** dans toutes les politiques, et ce tant au niveau social et économique (revenu, statut social, formation, etc.) que de l'environnement physique (qualité de l'environnement) et des comportements individuels (exercice physique, consommations d'alcool et de tabac, alimentation, etc.)»<sup>[24]</sup>

#### Action

- › Le 18/02/16, la COCOF a adopté le décret de promotion de la santé. L'arrêté d'application a été adopté le 09/03/17.

[22] Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise 2010. Observatoire de la santé et du social.

[23] Organisation Mondiale de la Santé. 03 mai 2013. «Déterminants sociaux de la santé : Principaux concepts relatifs aux déterminants sociaux de la santé». In Organisation Mondiale de la Santé. En ligne. [http://www.who.int/social\\_determinants/thecommission/finalreport/key\\_concepts/fr/](http://www.who.int/social_determinants/thecommission/finalreport/key_concepts/fr/). Consulté le 21 octobre 2015. Cit in : Bruxelles, Ville-Région en Santé de l'OMS («BVS»). Étude de faisabilité septembre 2013- août 2014. Observatoire de la Santé et du Social de la Région de Bruxelles-Capitale. 2014.

[24] Bruxelles, Ville-Région en Santé de l'OMS («BVS»). Étude de faisabilité septembre 2013- août 2014. Observatoire de la Santé et du Social de la Région de Bruxelles-Capitale. 2014.



- Le 08/06/17, la COCOF a adopté le plan stratégique de promotion de la santé, qui constitue le cadre de référence pour les acteurs politiques, administratifs et de terrain, identifie les divers déterminants de la santé qu'il convient de prendre en compte pour réduire les inégalités sociales de santé et, sur cette base, les compétences ministérielles qu'il convient d'associer à sa mise en œuvre.
- Le plan stratégique de promotion de la santé est disponible à l'adresse suivante : <http://www.spfb.brussels/sites/default/files/asset/document/pspromosante2017.pdf>
- Le 18/01/18, le Collège de la COCOF a désigné les services d'accompagnement et de support, les acteurs et les réseaux chargés de mettre en œuvre le Plan stratégique de promotion de la santé. Le montant annuel consacré au secteur de la promotion de la santé de la COCOF s'élève à 5.466.000 €.

### 3.3.1.2.

#### "Eerstelijnsconferentie" première ligne de soins VGC

En février 2017, la Flandre a organisé une conférence sur la première ligne de soins («eerstelijnsconferentie»), dont l'objectif est de redessiner les soins de première ligne en Flandre. Dans la perspective de cette conférence, un groupe de travail sur Bruxelles a également été créé par la VGC. Ce groupe de travail était composé d'acteurs représentatifs du secteur néerlandophone de la santé et du social à Bruxelles. Le groupe de travail s'est penché sur les projets de textes de la Flandre, et a rédigé à ce sujet un rapport de feed-back contenant les compléments et points d'attention spécifiques à Bruxelles. Ce rapport fournit aux autorités flamandes des recommandations et remarques en vue de la mise en œuvre sur mesure de leur politique à Bruxelles. Il contient également un plaidoyer en faveur d'une concertation avec tous les pouvoirs publics concernés qui permettrait d'accueillir chaque patient/citoyen au sein d'un réseau attentif et soutenant.

## 3.4. AUGMENTER LA MIXITÉ DES QUARTIERS TANT SUR LE PLAN URBANISTIQUE QUE SOCIAL

### 3.4.1. REDÉVELOPPER DES QUARTIERS SPÉCIFIQUES, DANS UNE OPTIQUE DE REVITALISATION QUI PROFITE À TOUS LES PUBLICS

#### Hypothèse causale

Selon le dernier Atlas des Régions Urbaines<sup>[25]</sup>, les villes belges sont confrontées à de grandes difficultés sociales sur une partie de leur territoire. Il est dit que les villes *sont des lieux*

[25] «Dynamique des quartiers en difficultés dans les Régions Urbaines Belges» - ULB-IGÉAT/KUL - Février 2015.

*de concentration de problèmes*. Bruxelles n'échappe pas à ce constat. La conjugaison de divers facteurs tels qu'une trame urbaine en déstructuration, un bâti, un cadre de vie et des services publics parfois dégradés, des faibles revenus dans le chef des habitants, l'absence d'équipements collectifs en suffisance, alimente des perspectives négatives pour l'avenir de sa population.

Résider de façon permanente dans un environnement socialement dégradé est un facteur aggravant les difficultés des individus. Fabriquer l'espace public, le réaménager, c'est : «aborder la ville et ses quartiers par leurs creux et par leurs vides»<sup>[26]</sup>, c'est les rendre accessibles pour tous comme un bien que l'on se partage ensemble, que l'on fait vivre par la présence des habitants. C'est renforcer le lien social et développer un maillage de services destinés à tous les citoyens, sur un mode égalitaire.

Bruxelles doit pouvoir absorber les besoins qui découlent de l'essor démographique tout en développant une stratégie métropolitaine de nature à renforcer son attractivité nationale, européenne et internationale, et ce au bénéfice de tous les Bruxellois.

Or Bruxelles se caractérise par une polarisation entre quartiers pauvres et riches avec pour conséquence de très nombreux quartiers en difficultés. Il est donc indispensable de déterminer les besoins en termes urbanistiques, d'infrastructures, d'équipements collectifs pour un public diversifié qui investit les quartiers.

En conséquence, les politiques d'actions sociales intégrées dans une vision globale de développement urbanistique et socio-économique participent à l'amélioration du cadre de vie et inversement, les politiques de revalorisation des quartiers participent à la lutte contre la pauvreté.

Il s'agit dès lors de mettre en place une action sociale urbaine qui se veut transversale et concertée et adopter un modèle global de développement urbain durable en faisant correspondre les approches axées sur les quartiers avec celles axées sur les personnes ou sur des groupes spécifiques.

#### 3.4.1.1.

#### Développer 10 nouveaux quartiers mixtes tant socialement qu'en termes de fonctions

**Hypothèse d'intervention :** utiliser au mieux le territoire pour créer de nouveaux quartiers et produire du logement.

Dans le cadre de la programmation et de la mise en œuvre des 10 nouveaux quartiers, nous prévoyons la construction et la rénovation de logements accessibles et adaptés répondant à l'objectif de mixité sociale, l'aménagement de nouveaux espaces publics, des équipements collectifs, le maintien et l'installation de nouvelles entreprises à Bruxelles, la garantie d'une bonne desserte en transports publics sont autant d'actions concrètes.

[26] Article «Composer la ville – trame urbaine et espaces publics» – AUDIAR (agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunale de l'Agglomération Rennaise) – septembre 2007.

10.000 habitants de plus chaque année entre 2015 et 2025, 9.000 par an entre 2025 et 2040, la population de la Région de Bruxelles-Capitale atteindra 1.400.000 habitants en 2040, soit dans 24 ans. Aujourd'hui, nous sommes 1.175.173. Cette croissance entraîne inévitablement un besoin de logements supplémentaires.

Un des objectifs sera d'accueillir cette nouvelle population dans des logements décents et de maintenir des conditions de vie agréables dans la Région, sous peine d'accroître encore la dualisation sociale et la pression immobilière.

Il s'agira donc d'identifier toutes les possibilités de production de nouveaux logements : d'une part dans les espaces encore disponibles (potentiel foncier) et d'autre part en augmentant la capacité des espaces (densification du bâti).

Bruxelles ne peut être ni une ville dortoir, ni une ville de bureaux. Les stratégies proposées (exploiter les ressources foncières et densifier le bâti) poursuivent un objectif : créer une mixité des fonctions. Ecoles, commerces, entreprises, espaces publics devront compléter ces logements.

#### Action

10 nouveaux quartiers (cf projet de PRDD) :

1. Les sites de Schaerbeek-formation et de Tour & Taxis, complémentaire au développement du Canal
2. Le Plateau du Heysel, et le projet NEO
3. Le pôle Reyers
4. Le Quartier du Midi
5. Le site de la Gare de l'Ouest
6. Le site Josaphat
7. Le pôle Delta-Souverain
8. Le site des Casernes d'Etterbeek et d'Ixelles
9. Le site des Prisons de Saint-Gilles et de Forest
10. Le Boulevard Léopold III et le site de l'OTAN

## 3.5. UTILISER LA CULTURE COMME VECTEUR D'ÉMANCIPATION ET MOTEUR DE L'INNOVATION SOCIALE

Ce chapitre présente quelques politiques prises par la VGC en matière de politique culturelle, en lien avec la lutte contre la pauvreté. Il est à noter que pour Bruxelles, d'autres autorités, comme la COCOF, sont également compétentes en matière de culture.

### 3.5.1. TARIFS ADAPTÉS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ (VGC)

#### Hypothèses d'intervention

- Application de tarifs adaptés pour les personnes en situation de pauvreté dans le cadre de l'offre dans le domaine de la culture, de la jeunesse et du sport. L'objectif est que l'offre de la VGC atteigne un plus large public, de manière plus intense, et augmente de manière structurelle son implication dans la politique des loisirs.
- Reprendre dans les conventions avec les partenaires subventionnés un engagement à offrir des tarifs adaptés aux personnes en situation de pauvreté.

#### Action

Le plan de politique pluriannuel 2016-2020 Culture, Jeunesse et Sport stipule : «Davantage de Bruxellois se sentent appelés à participer à la vaste offre de loisirs proposée à l'échelle de la ville».

La VGC instaure notamment dans ce contexte une politique de prix et d'inscription adaptée pour son offre propre dans le domaine de la culture, de la jeunesse et du sport. La VGC fera l'inventaire des obstacles à la participation et tentera dans la mesure du possible de les éliminer.

La note de conventions locales «Mesures d'accompagnement et de promotion de la participation dans le domaine de la culture, de la jeunesse et du sport 2016-2020» mise sur :

- Une meilleure accessibilité financière de l'offre propre et subventionnée :
  - Augmenter l'utilisation, la convivialité, le nombre d'activités et le nombre des cartes (à tarif réduit) de Paspatoe. Avec Paspatoe, les bruxellois peuvent participer à un coût accessible à des activités culturelles, sportives et de jeunesse, et ils reçoivent, si ils sont éligibles pour un tarif réduit, des réductions chez des partenaires. Le nombre d'utilisateurs et l'intensité d'utilisation de Paspatoe ont déjà augmenté ces dernières années.
  - Élaborer si nécessaire une tarification sur mesure (y compris des tickets gratuits) et améliorer la diffusion d'informations au public cible en recourant à différents canaux.

- Négocier avec les organisateurs des tarifs adaptés pour les personnes en situation de pauvreté. Le prix de l'offre permanente (plus de 16 EUR) est négocié avec les Gemeenschapscentra et un certain nombre d'opérateurs ce qui permet aux gens en situation de pauvreté de participer à un prix préférentiel.
  - Collaborer avec le fonds flamand de participation aux loisirs et aux vacances (Fonds Vrijetijds participatie en Vakantieparticipatie).
- Interventions directes en vue d'aplanir les obstacles matériels :
- Achat de matériel de sport et de loisirs sur mesure pour les associations œuvrant en faveur du groupe cible, notamment pour Pigment, Arthis, De Schakel.
  - Désignation et/ou encadrement d'animateurs de loisirs pour les associations œuvrant en faveur du groupe cible, par le biais de Citizenne, du service des sports pour De Schakel, Pigment.
  - Déterminer et réunir les conditions préalables à la participation dans les actions proposées, par le biais des services propres et des réseaux Citizenne, Lasso et BPA.

Enfin, il est repris dans les conventions avec les partenaires subventionnés un engagement à offrir des tarifs adaptés aux personnes en situation de pauvreté (VGC) :

- Poser comme condition dans les conventions conclues avec les 22 Centres communautaires la prise en compte de l'environnement et la mise en place d'un fonctionnement ouvert et accessible, accordant une attention maximale à l'émancipation, à la participation et à la diversité ainsi qu'au rôle des bénévoles.
- L'application d'une politique de diversité est habituellement inscrite dans les engagements des partenaires régionaux de la jeunesse. Les initiatives en faveur des enfants et des jeunes en situation de pauvreté en font partie.
- Implémentation de "Paspartoe" comme instrument de participation à la culture, la jeunesse et le sport via le plan d'action Paspartoe 2016-2019. Les partenaires subsidiés sont encouragés à utiliser la carte Paspartoe activement dans leur politique d'accueil et de communication. Les efforts destinés à utiliser l'instrument et les informations sont idéalement diffusés par le biais de différents canaux. L'information au sujet du Paspartoe constitue en tout cas une partie de la formation.

### 3.5.2. COMMUNIQUER L'OFFRE DE LOISIRS AU GROUPE CIBLE (VGC)

#### Action

Le plan de politique pluriannuel 2016-2020 «Culture, Jeunesse et Sport» stipule en son point 5.2 qu'«une communication plus accessible et inclusive permet d'atteindre un public plus large, selon une approche moderne et si possible axée sur le groupe cible». Les réseaux et les intermédiaires sont à cet égard les partenaires prioritaires. Depuis le lancement du plan d'action Paspartoe 2016, on travaille en étroite collaboration au sein du groupe de travail Communicatie avec Citizenne, Lasso, BPA et

Muntpunt à la diffusion d'une information sur mesure pour les groupes cibles.

En 2018, un trajet sera consacré à la communication avec les groupes cibles, auquel participera la direction «Culture, Jeunesse et Sport». L'objectif est de soutenir les collaborateurs de la VGC, les établissements d'enseignement, les Gemeenschapscentra et les autres services opérationnels dans leur communication à l'intention des groupes à risques : les personnes en situation de pauvreté, les peu lettrés et les minorités ethniques et culturelles. Ceci doit rendre les initiatives et le matériel de communication de ces organisations plus accessibles et plus attrayants. La VGC implique dans ce projet des organisations partenaires qui disposent également des connaissances et de l'expertise en matière de contacts avec les groupes vulnérables. Le service de la jeunesse et des sports a élaboré un guide de réductions en vue d'informer les intermédiaires de tous les systèmes de réduction possibles qui peuvent rendre l'offre de loisirs financièrement plus accessible.

La note de conventions locale «Mesures d'accompagnement et de promotion de la participation dans le domaine de la culture, de la jeunesse et du sport 2016-2020» mise sur des mesures d'accompagnement pour améliorer la participation à l'offre :

- Soutenir les associations intermédiaires qui réorientent les personnes en situation de pauvreté.
- Utiliser les services opérationnels propres pour explorer le terrain et créer de nouveaux trajets de réorientation dans le domaine de la jeunesse, du sport, des bibliothèques et du patrimoine culturel.
- Créer des trajets durables en faveur de la participation, en se basant sur la demande des personnes en situation de pauvreté.
- Soutenir les initiatives des personnes en situation de pauvreté à travers des activités de loisirs.
- Soutien de l'information/la communication sur mesure à travers notamment la mise en place d'un guichet Loisirs reposant sur la méthodologie d'accessibilité «Rap op Stap».
- Sensibilisation à l'importance de la participation aux loisirs en tant que composante d'une vie sociale normale.

### 3.5.3. IMPLIQUER LES ORGANISATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ DANS LA POLITIQUE DE PARTICIPATION DE LA VGC

#### Action

Le plan de politique pluriannuel 2016-2020 Culture, Jeunesse et Sport met en avant la co-création dans son objectif 1, qui vise l'implication de plus de Bruxellois : «Davantage de Bruxellois, en particulier parmi les groupes cibles, bénéficient de plus d'opportunités d'influencer la politique et l'offre de la VGC en matière de loisirs». La VGC veut de cette manière mieux appréhender les demandes, actions, besoins, attentes et implication des associations, utilisateurs et citoyens, et y répondre de manière plus proactive.

La Brussels Platform Armoede est régulièrement associée (notamment : élaboration d'un plan d'action annuel,

préparation d'une offre de formation spécifique, évaluation d'activités, partenaire dans le groupe de pilotage de la note d'accords consacrée au décret de participation, ...).

La note de conventions locales «Mesures d'accompagnement et de promotion de la participation dans le domaine de la culture, de la jeunesse et du sport 2016-2020» mise sur «l'encouragement de la formation et de la cocréation tant au niveau du groupe cible que des organisateurs» :

- Renforcer le bagage socioculturel des personnes en situation de pauvreté en recourant à des techniques de cocréation (par exemple : un certain nombre de trajets avec HOBO et Forsiti'a ; les projets de films Cinémaximiliaan ; le travail socio-artistique de Globe Aroma avec les primo-arrivants et les demandeurs d'asile ; les Escapades de Music Projects for Brussels ...).
- Impliquer par le biais de la concertation les organisations œuvrant en faveur des personnes en situation de pauvreté dans la politique de participation aux loisirs.
- Améliorer la connaissance mutuelle de l'univers de chacun et aplanir les barrières.
- Encourager le partage de connaissances entre les secteurs des loisirs et les personnes en situation de pauvreté afin d'améliorer la qualité de l'offre et des trajets.
- Mener un travail de proximité.

### 3.5.4. INSTALLATION D'UNE MÉDIATION DIRECTE ENTRE L'OFFRE ET LES CLUBS POUR DÉVELOPPER DES TRAJETS DE PARTICIPATION DES JEUNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE JEUNESSE (VGC)

#### Action

- › Intégration et activation de la méthode du sport de quartier afin de stimuler la participation des jeunes à des activités sportives.
- › Développer et accompagner, dans les quartiers, la création d'infrastructures publiques permettant de pratiquer le sport et les loisirs. Cela se concrétise déjà, par exemple, dans l'offre du *Street Work Out* du Parc Maximilien et dans le soutien de la méthodologie du "Parcours", ainsi que dans une offre "bas-seuil" qui répond aux intérêts du public-cible dans divers parcs et sur diverses places à Bruxelles.
- › Trouver et relier : des ponts sont établis entre les clubs sportifs et les enfants et les jeunes en situation de pauvreté. Au printemps 2017, le service des sports a lancé un nouveau parcours en vue d'amener des enfants socialement vulnérables à une offre sportive. Ce parcours de deux ans se situe dans le cadre de la ligne de subvention flamande «Bruggen tussen sport en/of jeugdwerk en kinderen in armoede».

### 3.5.5. L'APPROPRIATION DE LA CULTURE DOIT ÊTRE AMÉLIORÉE DANS LE GROUPE-CIBLE AFIN D'ASSURER UN MEILLEUR ÉQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA PARTICIPATION (VGC)

#### Action

- › Les enfants et les jeunes en situation de pauvreté sont interrogés sur leurs besoins et leurs attentes, en collaboration avec Move-it Kanal (Lasso).
- › Le projet Kinderen Baas organise des rencontres entre des organisations de jeunesse qui travaillent en faveur d'enfants jusqu'à 12 ans et des organisations culturelles, et les aide à créer ensemble un projet. L'objectif est de choisir une activité commune dans laquelle les enfants peuvent s'emparer d'un centre culturel avec leurs idées ludiques. L'initiative est coordonnée par JES et Lasso.
- › La Brussels ouderenplatform soutiendra la participation culturelle des personnes âgées par le développement d'activités axées sur la demande, et par l'utilisation de Paspartoe.
- › Soutenir et guider les projets créatifs propres (théâtre, patrimoine) de personnes en situation de pauvreté, afin de promouvoir leur autonomie et leur responsabilisation.
- › Urban-Youthinitiatieven op straat dankzij Circus Zonder Handen en Cultureghem : deux organisations ont élaboré l'offre de référence pour les enfants et les jeunes. Le partenaire régional Circus Zonder Handen a organisé des interventions sur des places, dans des parcs et des infrastructures communautaires. Outre les neuf antennes existantes, trois antennes supplémentaires ont été créées en 2017 dans les Marolles, à Etterbeek et à Schaerbeek. Cela s'est fait en collaboration avec des écoles ouvertes (brede scholen), des centres communautaires et des écoles moyennes. Ils collaborent avec des écoles et des organisations de jeunesse qui encadrent le groupe cible. L'action est fortement axée sur l'inclusion sociale et l'accessibilité financière.

### 3.5.6. ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES TALENTS PAR DES VOIES ALTERNATIVES, POUR UNE MEILLEURE PARTICIPATION DES JEUNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET DES NOUVEAUX ARRIVANTS À LA VIE CULTURELLE DE LA VILLE (VGC)

#### Action

Grâce à des projets qui mettent en œuvre des compétences créatives, les jeunes et les nouveaux arrivants renforcent leur confiance en eux, et apprennent à reconnaître et à utiliser diverses possibilités de l'environnement urbain. Cela se passe concrètement dans les Centres Communautaires et via des organisations comme Transo Collect ; les WMKJs («Werken Met Kansarme Jongeren – Travailler avec les jeunes défavorisés») ; Toestand ; Système D ; Globe Aroma ; e.a. par l'intermédiaire d'Art2Work, story2work et story2connect.

## 3.6. LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

### 3.6.1. SOUTENIR LES ÉCOLES DANS LEURS ACTIONS VIS-À-VIS DES JEUNES EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE

**Hypothèse causale :** «En Région bruxelloise, la proportion de jeunes entre 18 et 24 ans ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suivant pas d'enseignement ni de formation est importante : environ un jeune bruxellois sur sept est concerné en 2014. Le décrochage scolaire est plus important chez les garçons que chez les filles : plus d'un jeune homme sur six et plus d'une jeune femme sur dix ne suivent plus d'enseignement et n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur. Ces proportions sont plus élevées en Région bruxelloise que dans le reste du pays (tant pour les hommes que pour les femmes).»<sup>[27]</sup> La proportion exacte, garçons et filles confondus, s'élève à 14,4 %<sup>[28]</sup>. Comme indiqué par ailleurs à propos des jeunes adultes bruxellois, «*Outre l'entrée dans la majorité, les jeunes adultes disponibles sur le marché de l'emploi présentent un profil souvent fragilisé à différents niveaux : absence de diplôme de l'enseignement secondaire, discrimination, peu ou pas d'expérience professionnelle*»<sup>[29]</sup>. Cette fragilisation à l'arrivée sur le marché de l'emploi leur fait naturellement courir un risque de pauvreté accru.

#### 3.6.1.1.

#### Réduire le nombre d'élèves en décrochage scolaire

##### Hypothèse d'intervention

En soutenant les écoles dans leur politique de lutte contre le décrochage scolaire, la part du nombre de jeunes bruxellois quittant l'école prématurément devrait diminuer, plus de jeunes obtiendraient un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, accroissant ainsi leurs chances de poursuivre leur processus de formation et par exemple d'accéder à l'enseignement supérieur, à l'enseignement de Promotion sociale, à la formation professionnelle et/ou au marché de l'emploi.

##### Action

- › La Stratégie 2025 pour Bruxelles prévoit un Programme Bruxellois pour l'Enseignement. Celui-ci comprend notamment l'élaboration d'un plan coordonné de lutte contre le décrochage scolaire entre la Région, les communes et les communautés. Celui-ci a comme objectif une meilleure coordination de l'ensemble des dispositifs existants.

- › La COCOF soutiendra des SAS (services d'accrochage scolaire) internes aux écoles secondaires de la COCOF.
- › La COCOF ouvrira un Degré d'observation autonome (D.O.A.) sur le Campus du Ceria et mettra en place progressivement une orientation positive à la sortie du 1<sup>er</sup> degré secondaire en offrant un réel accompagnement de l'élève.
- › La COCOF insérera un DASPA (Dispositif d'accrochage scolaire pour les primo-arrivants) dans l'enseignement de la COCOF. Ce dispositif permettra d'assurer un accueil, une orientation et l'insertion optimale des élèves primo-arrivants dans le système éducatif.
- › La COCOF pérenniserait le projet de concertation restaurative à l'Institut Gheude. Ce projet de concertation restaurative a pour mission la réparation matérielle et morale, elle offre aux élèves une réparation et une réintégration dans le groupe et dans les occupations scolaires.

#### 3.6.1.2.

#### Agir en prévention du décrochage au niveau local

##### Hypothèse d'intervention

Pour rappel, le dispositif de Garantie pour la jeunesse prévoit des moyens spécifiquement affectés à la mise en place d'actions de prévention et de remédiation du décrochage scolaire (tels que ceux déployés par le SFPME par exemple), en synergie avec le dispositif régional existant depuis 2000.

En mobilisant les médiateurs scolaires du dispositif de prévention et de sécurité des 19 communes bruxelloises, et en coordonnant toutes les initiatives locales en matière de lutte contre le décrochage scolaire, la part du nombre de jeunes bruxellois quittant l'école prématurément devrait diminuer.

Une mission d'expertise et d'animation du réseau des acteurs du décrochage scolaire sur Bruxelles sera confiée au nouveau Service École du Bureau Bruxellois de Planification (BBP), ce qui permettra d'améliorer les connaissances croisées en la matière, et de ce fait d'agir de manière plus coordonnée.

##### Action

- › Réunir à des fins de diagnostic toutes les données qualitatives et quantitatives permettant de mesurer l'absentéisme et le décrochage scolaire sur le territoire communal (opérateur : Service École du BBP).
- › Obtenir une vue globale et à jour (observations, besoins et attentes) de tous les dispositifs existants sur la commune et du travail de chaque acteur concerné quel que soit son identité ou le niveau de pouvoir qui le soutient (opérateur : Service École du BBP).
- › Développer des projets en collaboration avec les écoles (opérateur : Dispositif d'Accrochage Scolaire - DAS).
- › En collaboration avec les services communautaires compétents, assurer un accompagnement individuel, permettant d'aborder

[27] Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). Baromètre social 2015. Bruxelles : Commission communautaire commune.

[28] Brussels Informatie-, Documentatie- en Onderzoekscentrum ; <http://www.briobrusssel.be/ned/webpage.asp?Webpageld=322>

[29] Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (2013). Jeunes en transition, adultes en devenir, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012, Commission communautaire commune : Bruxelles.

les situations d'élèves confrontés à un absentéisme récurrent et de définir les mesures d'accompagnement adaptées.

- › Dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, les médiateurs scolaires, en collaboration avec le service communal de la population, et avec la zone de police, veilleront à identifier les jeunes en âge d'obligation scolaire qui sont non-inscrits ou en décrochage complet et ce, de manière à assurer l'accès à l'enseignement à tout élève inscrit au Registre de la population.
- › À côté du travail spécifique sur l'accrochage scolaire, les plans de proximité incluent également un axe «travail de rue» qui consiste à renforcer la présence d'agents sur le trajet domicile-école et afin d'aller à la rencontre des jeunes en décrochage et de les orienter.

### 3.6.1.3.

#### *Soutenir le dispositif d'accrochage scolaire (DAS), les Brede Scholen, et les associations actives en matière de soutien scolaire*

#### **Hypothèse d'intervention**

En soutenant des initiatives innovantes d'accrochage scolaire à destination de projets actifs dans l'ensemble des établissements scolaires francophones et néerlandophones, tous réseaux confondus, la Région permet à des élèves en difficulté d'obtenir différents types d'aide pour retrouver la voie de la réussite

Le Programme Bruxellois pour l'Enseignement prévoit une réforme du dispositif d'accrochage scolaire. Celui-ci devrait davantage être ciblé sur les actions et écoles rencontrant la problématique, et être mieux coordonné avec les autres dispositifs existants.

#### **Action**

- › Financer, par le biais d'appels à projet annuels, des projets ciblés, en adéquation avec les difficultés des élèves bruxellois (tutorat, interventions de logopèdes, régularité de la scolarisation, coaching personnalisé d'enfants signalés en décrochage scolaire, etc.) (COCOF et VGC).
- › Via les «contrats école», soutenir le développement des Brede Scholen (écoles ouvertes) de la VGC, des écoles qui accordent de l'attention au développement au sens large et aux chances d'épanouissement de tous les enfants.<sup>[30]</sup>
- › Subsidiar sur base quinquennale, dans le cadre du décret de Cohésion sociale pris par la COCOF, les associations actives dans 13 communes bruxelloises en matière de soutien scolaire.

[30] La Région va lancer les contrats «École». Ces contrats ont pour objectif d'accroître l'attractivité des écoles et de veiller à une meilleure intégration de celles-ci dans le quartier. Via ces contrats, l'école offrira en dehors des heures scolaires des activités aux jeunes de l'école et du quartier. L'objectif est notamment de renforcer l'image positive et le sentiment d'appartenance des jeunes face à l'école.

- › Pour la période de 2014-à 2020, la Région a retenu six projets «Fonds Social Européen» FSE alternance (en ce compris la Garantie pour la Jeunesse) pour un total de plus de 6 Millions d'euros au bénéfice du Service Formation PME (SFPME) et de l'Espace Formation PME (EFP) afin de lutter contre le décrochage et l'abandon de nos jeunes dans leurs parcours de formation. L'encadrement des accompagnateurs en entreprise et la formation de tuteurs dans les entreprises seront renforcés.
- › La VGC investit dans la mise en place d'un *cadre de vie et d'apprentissage large* pour les enfants et les jeunes de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles. Il s'agit notamment d'initiatives visant à favoriser une professionnalisation plus avancée de l'accueil parascolaire, la poursuite du déploiement des 28 écoles ouvertes (Brede Scholen), une extension et une modernisation de la teneur des plaines de jeux à Bruxelles et le soutien du nouveau fonctionnement des plaines de jeux au sein des écoles néerlandophones à Bruxelles.
- › En marge du soutien financier, toutes les écoles ouvertes bénéficient d'un soutien concret de la part de l'Onderwijscentrum Brussel, au travers à la fois d'un coaching individuel et d'une offre collective. L'OCB implique les coordinateurs et leurs réseaux dans l'offre supralocale destinée aux partenaires externes, comme les introductions au concept d'école ouverte, les possibilités de stage... L'OCB réunit ces informations dans une brochure de soutien annuelle à l'intention des écoles ouvertes. Par le biais de la Platform Brede School Brussel, l'Onderwijscentrum assure le soutien et le contrôle de la qualité des écoles ouvertes locales à Bruxelles.
- › En 2015, la VGC a mis au point un nouveau concept pour les plaines de jeux à Bruxelles. L'idée est de créer une offre de jeu(x) abondante et variée contribuant à maximaliser les opportunités d'épanouissement des enfants et des jeunes de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles. En élargissant et en renforçant cet environnement de jeu, ce fonctionnement permet – en particulier pour les enfants évoluant dans un contexte socioéconomiquement fragilisé et/ou allophone – de développer des compétences en dehors du contexte scolaire, d'éviter la perte de connaissances pendant les vacances et d'aplanir les inégalités. Le nouveau concept a été mis en œuvre pour la première fois à l'été 2015. À l'échelle locale, l'école est la plaque tournante du nouveau fonctionnement, en collaboration avec d'autres secteurs. L'Onderwijscentrum Brussel (OCB) s'occupe de soutenir la qualité et la professionnalisation des initiateurs et accompagnateurs. Concrètement, ses tâches consistent à mettre au point des contenus, à former, coacher et soutenir les animateurs (principaux), à coordonner les actions et projets, à assurer la supervision et à donner du feedback.
- › La VGC subventionne le CVO Brussel pour l'organisation de la formation d'«accompagnateur(trice) d'accueil parascolaire», qui vise à professionnaliser l'accueil parascolaire proposé par les écoles bruxelloises. Le contenu de la formation a été aligné sur les besoins des écoles bruxelloises. Durant l'année scolaire 2013-2014, 20 participants ont entamé la formation, et 12 l'ont terminée avec succès. En 2014-2015, 13 participants étaient

inscrits. Le nombre de participants étant en repli, la formation sera désormais organisée tous les deux ans.

- › Les équipes scolaires, les écoles ouvertes et les plaines de jeux sont encouragées par l'Onderwijs Centrum Brussel (OCB) à saisir, par le biais d'une approche ludique, les opportunités d'apprentissage spécifiques qu'offre le contexte métropolitain bruxellois. L'objectif est d'augmenter les chances de réussite et le bien-être des enfants de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles afin de créer un cadre d'apprentissage étoffé et efficace en mettant en œuvre et en développant des compétences larges à travers le jeu, dans le contexte scolaire et en dehors.

#### 3.6.1.4.

#### **Assurer une prise en charge efficace de l'absentéisme scolaire et du décrochage scolaire**

Avec la création et l'organisation du KANS Centraal Meldpunt Brussel (Kans CMB) par l'asbl Triptiek, la VGC a pour objectifs de :

- Miser sur le bien-être à l'école et la détection de l'absentéisme scolaire en vue d'y remédier, afin de lutter contre les départs sans qualification. C'est pourquoi l'accent reste mis sur les partenaires de l'«enseignement», et non sur ceux des «loisirs», de la «jeunesse» ou du «bien-être».
- Lutter contre la dispersion des moyens en les investissant dans un partenaire inter-réseaux.

#### **Hypothèse d'intervention**

Un fonctionnement reposant sur une approche intégrale du contexte de vie et d'apprentissage des jeunes permet de contribuer plus efficacement à la prévention de l'absentéisme scolaire et du décrochage scolaire. Dans ce cadre, l'objectif est de créer un centre d'expertise transversal qui servira d'interlocuteur pour les problèmes d'absentéisme et de décrochage des jeunes faisant partie du groupe à risque.

#### **Action**

- › La VGC part d'une approche intégrale du contexte de vie et d'apprentissage des jeunes pour prévenir l'absentéisme scolaire et le décrochage scolaire. L'objectif est aussi d'augmenter le nombre de jeunes qualifiés à la sortie de l'enseignement néerlandophone en harmonisant et, si possible, en intégrant les initiatives existantes dans le domaine de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse au sens large de manière à en améliorer l'efficacité. Dans ce contexte, la VGC soutient les projets et initiatives de prévention et de lutte contre l'absentéisme scolaire et le décrochage scolaire (Stedenfonds – accord de politique 2014-2019, OD 3.1).
- › La VGC soutient l'asbl Abrusco. Abrusco lutte contre le décrochage scolaire et ambitionne de fournir aux jeunes de l'enseignement néerlandophone bruxellois les qualifications les plus adéquates. Abrusco offre pour ce faire un soutien et un accompagnement aux élèves de l'enseignement secondaire néerlandophone à Bruxelles qui se trouvent dans une situation problématique grave du point de vue scolaire ou ont abandonné l'école. Abrusco les aide à renouer avec un parcours scolaire régulier et les oriente vers des formations et vers le marché de l'emploi, sans oublier

le suivi subséquent. Les actions visent les jeunes, les équipes scolaires et le réseau qui entoure les jeunes. Elles vont de la simple diffusion d'informations à des interventions concrètes, en passant par des actions de prévention.

#### 3.6.1.5.

#### **La VGC soutient l'enseignement «de seconde chance» pour les adultes qui veulent obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire**

Deux écoles supérieures sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ont lancé en 2017-2018 le développement d'une formation en vue de disposer d'enseignants bilingues. L'objectif est de fournir des enseignants qui sont en mesure de donner des cours dans l'enseignement fondamental tant francophone que néerlandophone. Les responsables des deux établissements partenaires ont rédigé un programme contenant sept projets partiels qui doivent accompagner la réalisation du projet, le tout réparti sur trois ans. Le projet a été préparé au cours de l'année scolaire précédente (2016-2017), et les premiers candidats ont entamé la formation en septembre 2017. 2018-2019 doit devenir l'année de la «consolidation et de la stabilisation» du projet. Une enquête est menée en collaboration avec l'ULB et la VUB au sujet de la pertinence du projet.

#### **Hypothèse d'intervention**

L'enseignement «de seconde chance» pour adultes remédie aux conséquences du décrochage scolaire.

#### **Action**

- › La VGC soutient l'accompagnement des élèves de l'enseignement «de seconde chance» du CVO Brussel. L'enseignement «de seconde chance» (tweedekansonderwijs – TKO) permet aux adultes âgés d'au moins dix-huit ans d'obtenir un diplôme d'enseignement secondaire à part entière. À Bruxelles, l'enseignement «de seconde chance» est organisé par le Centrum voor Volwassenenonderwijs (CVO) Brussel. Cette offre se compose notamment des orientations professionnelles suivantes : accompagnateur d'accueil (parascolaire), aide à la jeunesse et aux handicapés, personnel soignant, collaborateur administratif, employé comptable, technicien PLC et électricité. Les participants doivent suivre une formation professionnelle spécifique, combinée à la formation générale (qui est également proposée par le CVO Brussel), et peuvent décrocher au terme de ce trajet un diplôme d'enseignement secondaire à part entière.
- › La VGC soutient les jeunes adultes qui veulent obtenir leur diplôme de l'enseignement secondaire via le jury central. Le jury central permet aux (jeunes) adultes d'obtenir à leur propre rythme, en autodidacte, un diplôme ou un certificat de l'enseignement secondaire. Dans ce cadre, Athena Brussel accompagne les jeunes et jeunes adultes bruxellois (à partir de 15 ans) qui veulent obtenir leur diplôme par ce biais, lorsqu'ils n'y sont pas parvenus dans le circuit scolaire normal.

## AXE 4

# VISER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET L'INTÉGRATION

### 4.1. LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE ET L'EXCLUSION SOCIALE, EN PARTICULIER DES PERSONNES EXCLUES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

#### 4.1.1. ENCOURAGER L'ACCÈS À L'EMPLOI DE PERSONNES TRÈS ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL, VIA LEUR INSCRIPTION CHEZ ACTIRIS, LEUR ACCOMPAGNEMENT ET L'ACCÈS À TOUS LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX D'AIDE À L'EMPLOI

##### Hypothèse causale

Le chômage est une cause d'exclusion sociale. Les personnes exclues du bénéfice des allocations risquent à l'heure actuelle de connaître une double exclusion : en plus de l'exclusion du droit aux allocations, elles pourraient ne pas avoir accès aux dispositifs d'aide à l'emploi portant sur les «groupes cibles».

Par ailleurs, le fait de ne pas se réinscrire chez Actiris implique un éloignement encore plus important du marché du travail pour les personnes exclues car elles n'auront accès ni aux dispositifs de mise à l'emploi ni aux autres services proposés par Actiris et ses partenaires (accompagnement, formations, ...).

##### 4.1.1.1.

*Élargir l'éligibilité aux différents plans de mise à l'emploi à l'ensemble des demandeurs d'emploi, y compris les personnes exclues du bénéfice des allocations de chômage/d'insertion*

##### Hypothèse d'intervention

Les dispositifs d'aide à l'emploi pour les «groupes cibles» seront rendus accessibles à toutes les personnes inscrites chez Actiris, sans discrimination selon la perception ou non d'une allocation sociale ou de chômage. Pour ce faire, une réforme des aides à l'emploi est en cours. Par ce biais, les personnes exclues du

bénéfice des allocations qui, souvent, sont des chômeurs de longue durée, resteraient visées par les politiques «groupes cibles», précisément destinées à encourager les employeurs à embaucher des personnes très éloignées du marché de l'emploi.

Les personnes sans emploi doivent être encouragées à s'inscrire chez Actiris pour l'accès aux services offerts et aux dispositifs d'emploi. C'est au travers de l'information fournie aux personnes exclues que l'inscription est encouragée. Une information adaptée sera donc apportée à ces personnes, pour leur expliquer qu'elles ont un intérêt à se réinscrire auprès d'Actiris afin d'une part d'être accompagnées et de bénéficier des services offerts par Actiris et ses partenaires et, d'autre part, pour avoir accès aux aides à l'emploi, s'ils répondent aux conditions d'éligibilité.

##### Action

- › Suppression de la condition d'être bénéficiaire d'allocation sociale pour les politiques «groupes cibles» d'aide à l'emploi dans le cadre de l'ordonnance relatifs aux aides à l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale.
- › Insertion d'un chapitre spécifique aux aides à l'insertion des demandeurs d'emploi particulièrement éloigné du marché de l'emploi afin d'augmenter les possibilités d'y accéder.

### 4.2. ACCOMPAGNER LES PUBLICS PRÉCARISÉS VERS DES EMPLOIS DE QUALITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE RÉGIONALE

#### 4.2.1. CRÉER OU DÉVELOPPER DES CONDITIONS FAVORABLES À L'EMBAUCHE DE BRUXELLOIS ISSUS DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES BRUXELLOISES

##### Hypothèse causale

Le marché de l'emploi bruxellois est occupé en grande partie (environ la moitié) par des personnes extérieures à la Région



de Bruxelles-Capitale. En outre, le secteur de l'administration publique représente 18 % des postes de travail en Région bruxelloise et moins d'un tiers de ces postes sont occupés par des résidents bruxellois<sup>[31]</sup>.

Enfin, la moitié des emplois à Bruxelles exigent d'être en possession d'un diplôme d'études supérieures (par rapport à un tiers dans les autres Régions).

De plus, comme l'indique le «Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012» : *Outre l'entrée dans la majorité, les jeunes adultes disponibles sur le marché de l'emploi présentent un profil souvent fragilisé à différents niveaux : absence de diplôme de l'enseignement secondaire, discrimination, peu ou pas d'expérience professionnelle*<sup>[32]</sup>. On sait aussi que le taux de chômage à Bruxelles est plus élevé que dans les autres régions du pays, et ce également pour les moins de 25 ans.

Tous ces facteurs conjugués font de l'emploi un grand défi pour la Région de Bruxelles-Capitale<sup>[33]</sup>, mais aussi un facteur potentiel de lutte contre la pauvreté.

#### 4.2.1.1.

*Favoriser l'accès des Bruxellois à la fonction publique par un inventaire des emplois existants dans les administrations, une adaptation de l'offre de formation, et le développement des processus de certification ou de validation des compétences*

##### Hypothèse d'intervention

Conformément à l'objectif 2 de l'axe 2 de la stratégie 2025<sup>[34]</sup>, les administrations et institutions bruxelloises d'intérêt public seront dorénavant encouragées à embaucher davantage de Bruxellois dans la fonction publique bruxelloise et ce, avec le soutien de Beezy.Brussels<sup>[35]</sup>.

Dans ce contexte, il faut créer un cadre général d'emplois et de compétences au sein des services publics bruxellois, afin de rendre plus efficiente l'affectation des personnes à des fonctions adaptées. Si l'offre de formation est adaptée au cadre général des fonctions et compétences, il deviendra possible de former des chômeurs de façon plus ciblée et en particulier d'y inclure les compétences utiles. Il s'agit donc d'identifier, nommer et classer les emplois existants dans la fonction publique ainsi que les compétences qui y sont liées, et, sur l'autre versant,

d'adapter les formations des futurs travailleurs à ces emplois et ces compétences requises. Il s'agit également d'ouvrir les emplois de la fonction publique aux détenteurs de diplômes, certificats et titres de compétences officiels acquis ailleurs que dans l'enseignement.

Par les actions énumérées ci-dessous, en misant sur cet effort de formation spécifique et ciblé, un plus grand nombre de Bruxellois devrait être embauché au sein d'administrations publiques bruxelloises :

##### Action

- ✦ Développer au sein de la fonction publique bruxelloise une taxonomie des emplois et des compétences pour permettre une meilleure adéquation entre les études et l'emploi. Pour organiser la certification et la validation des compétences, il faut utiliser un langage commun au niveau des descriptions de fonction et des profils de compétences.
- ✦ Orienter ou compléter l'offre de formation sur base de cet inventaire d'emplois et de compétences afin d'occuper le mieux possible les emplois disponibles, en collaboration avec Bruxelles Formation et le VDAB.
- ✦ Conclure un accord avec le SELOR pour la mise en place d'une carte d'accès (examen SELOR de type «jury d'Etat», qui va ensuite ouvrir la porte des examens de la fonction publique), organiser une bonne information sur cette possibilité et en faciliter l'utilisation.
- ✦ Par une modification ou clarification du **statut**, ainsi que via le développement de la taxonomie prévue au point 1, permettre aux détenteurs de CECAF ou équivalent<sup>[36]</sup> (Certificat des compétences acquises en formation) d'accéder à certains emplois de la fonction publique autres que de niveau E ou D.
- ✦ En collaboration avec les consortiums de validation des compétences, harmoniser et étendre les dispositifs de validation des compétences en vue de faciliter l'accès à la fonction publique bruxelloise. Il s'agit ici d'un processus de certification («validation») officiel de compétences acquises de par l'expérience professionnelle ou de vie, sans pour autant avoir fait l'objet d'un parcours d'études et d'un diplôme.

#### 4.2.1.2.

*Favoriser la diversité dans la fonction publique, par des incitants à l'embauche de bruxellois venant de quartiers connaissant un taux de chômage élevé*

##### Hypothèses d'intervention

En soutenant les administrations publiques par l'octroi d'un subside pour l'engagement de personnes issues de quartiers bruxellois connaissant un taux de chômage élevé, l'embauche

[31] Observatoire bruxellois de l'emploi. Statistiques sur le marché du travail bruxellois. 2015, Actiris (<http://www.actiris.be/marchemp/tabid/211/language/fr-BE/Statistiques-sur-le-marche-du-travail-bruxellois.aspx>, consulté le 07/03/2016).

[32] Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (2013) Jeunes en transition, adultes en devenir, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012, Commission communautaire commune : Bruxelles.

[33] Actiris. (2014). Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale (p. 76). Bruxelles.

[34] Détails sur le site du Stratégie 2025 (cf. <http://strategie2025.brussels/grands-objectifs/> et <http://strategie2025.irisnet.be/wp-content/uploads/2018/07/Scan-S2025-Axe-2-sign%C3%A9.pdf>, consulté le 23/08/2017).

[35] Beezy.Brussels est le nouveau centre de référence orienté vers les métiers de la ville et de la fonction publique. Ce centre observe et analyse les besoins du secteur public en matière d'emploi et de formation, promeut la fonction publique et les métiers de la ville auprès des Bruxellois, et propose des actions concrètes aux acteurs concernés.

[36] Il existe une série d'autres types de certificats officiels délivrés par les organismes publics de formation (notamment Bruxelles Formation par exemple, ou les classes moyennes).

de ces personnes sera favorisée, ce qui contribuera à prévenir leur risque de pauvreté, ou à y remédier.

#### Action

- › Organiser des séances d'informations dans les administrations, OIP et associations créées par la Région sur base de l'ordonnance de 04/09/2008 visant à promouvoir la diversité et à lutter contre la discrimination dans la fonction publique régionale bruxelloise.
- › Analyser la première évaluation de l'utilisation des moyens prévus par l'ordonnance par les différentes administrations et formuler des recommandations d'amélioration.
- › Proposer des sensibilisations et formations à la diversité aux Directions des Ressources humaines des différentes administrations.
- › Généraliser l'anonymat des CV et des épreuves écrites dans le cadre des sélections et recrutements effectuées par les différentes administrations.

#### 4.2.1.3.

*Favoriser l'emploi des jeunes en créant des possibilités d'emploi pour ce public au sein du secteur public bruxellois conformément à la mise en œuvre de la «Garantie pour la Jeunesse»*

#### Hypothèse d'intervention

Selon ACTIRIS, au moment du lancement de la garantie jeunes, environ la moitié des jeunes Bruxellois de 18 à 29 ans (6.000 personnes) trouvent un emploi dans les 6 mois suivant leur inscription comme demandeur d'emploi. L'autre moitié, qui bénéficie d'un accompagnement individualisé et intensif, doit se voir proposer un emploi, un stage ou une formation pour toucher ces jeunes, il est judicieux d'organiser des partenariats entre les acteurs régionaux de l'emploi (ACTIRIS, des employeurs, Bruxelles Formation et le gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale) pour leur permettre de décrocher stages, formations ou premier emploi.

#### Action

- › Augmenter l'offre de stage dans les communes, régions et administrations locales aux chômeurs âgés de moins de 25 ans où ils pourront développer leurs compétences socio-professionnelles. Une ordonnance relative aux stages pour les demandeurs d'emploi a été votée par le PRB le 19/02/2016. Un premier arrêté d'exécution, relatif au stage de première expérience professionnelle, a été adopté et publié au Moniteur belge du 14/10/16. Ce nouveau stage FIRST est entré en vigueur le 01/01/17. Des moyens budgétaires ont été prévus à cet effet dans le budget d'Actiris. Enfin, une note d'orientation complète sur les stages a été soumise et approuvée au Gouvernement de la RBC en date du 14/07/16.
- › Favoriser l'engagement de jeunes dans les services publics au moyen de conventions de premier emploi, contrats d'insertion. Organiser parallèlement des sessions de

sensibilisation autour du recrutement de jeunes chômeurs bruxellois.

#### 4.2.1.4.

#### *Développer les clauses sociales*

#### Hypothèse d'intervention

Les clauses sociales ne sont que très peu utilisées par les organismes publics, alors qu'il existe une base légale à Bruxelles (Ordonnance du 08/05/2014 relative à l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics des pouvoirs adjudicateurs bruxellois) et un service au sein d'Actiris qui peut en assurer le suivi.

#### Action

Via la cellule «clauses sociales» d'Actiris, activer la législation bruxelloise pour soutenir les pouvoirs publics souhaitant expérimenter les clauses sociales :

- d'insertion prévoyant l'engagement d'un pourcentage de demandeurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris ;
- de sous-traitance ou de réservation à des entreprises d'économie sociale d'insertion ;
- ou de formation, stipulant l'obligation pour les adjudicataires de mettre en œuvre des actions de formation des demandeurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris.

## 4.3. AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES PRIMO-ARRIVANTES

### 4.3.1. FORMALISER ET OPTIMISER LE PARCOURS D'ACCUEIL DES PERSONNES PRIMO-ARRIVANTES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

#### Hypothèse causale

Bruxelles est typiquement une ville d'immigrants ; c'est-à-dire de personnes qui sont nées hors de Bruxelles et sont venues y habiter à un certain moment de leur vie. La majorité des Bruxellois nés en dehors de la Région viennent de l'étranger. Bruxelles constitue en effet la principale porte d'accès de la migration internationale en Belgique.

Les primo-arrivants constituent dès lors un groupe important de la population de la Région de Bruxelles-Capitale : le 01/01/16, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 107.722 personnes de nationalité étrangère qui séjournèrent depuis moins de trois ans sur son territoire et avaient l'autorisation d'y séjourner pendant plus de trois mois, ce qui représente environ un dixième de la population bruxelloise totale. C'est plus d'un tiers de tous les primo-arrivants accueillis en Belgique.

Les primo-arrivants constituent un groupe très hétérogène, tant en ce qui concerne l'origine ou les motifs de la migration que le profil sociodémographique (âge, composition familiale, niveau de formation, langues maîtrisées, réseau social, etc.), et donc aussi au niveau des difficultés spécifiques auxquelles ils sont confrontés. Une part importante des primo-arrivants, en particulier des primo-arrivants non européens, présente un risque accru de pauvreté et de précarité.

En matière de lutte contre la pauvreté, l'organisation du parcours d'accueil peut permettre d'intervenir de manière préventive en évitant que les primo-arrivants confrontés à un risque de pauvreté et de précarité tombent effectivement dans la pauvreté.

#### 4.3.1.1.

*Organiser un parcours d'accueil des personnes primo-arrivantes qui propose un bilan social débouchant sur un accompagnement spécifique sur mesure (insertion socio-professionnelle, apprentissage des langues, alphabétisation, cours de citoyenneté, accès à l'enseignement, accès au logement, etc.)*

#### Hypothèse d'intervention

Le risque de fragilisation socio-économique et de pauvreté du public primo-arrivant peut être pris à bras-le-corps par une stratégie d'«empowerment» de ces personnes, qui viserait à leur donner les clés de leur propre inclusion dans leur société d'accueil, par une mise à niveau aussi poussée que possible dans les déterminants les plus aigus d'une inscription satisfaisante dans le corps social : insertion socio-professionnelle, apprentissage des langues, alphabétisation, cours de citoyenneté, accès à l'enseignement, accès au logement, etc. Le caractère obligatoire d'un tel parcours est par ailleurs acté : l'hypothèse d'intervention est que ce public se trouverait, en l'espèce, «captif» d'un dispositif global centralisé («guichet unique») proposant en un même point toute la variété souhaitable d'actions d'inclusion dans la société d'accueil, ce qui optimisera ses chances d'une adaptation harmonieuse.

#### Action

À Bruxelles, il existe deux bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) d'une capacité d'accueil de 4.000 personnes par an. Il y a également une antenne de l'agence Inburgering & integratie qui offre environ 3.500 trajets d'intégration. Ces bureaux effectuent un bilan socio-économique, familial, professionnel, en termes de formation... qui débouchera sur un accompagnement spécifique sur mesure (insertion socio-professionnelle, apprentissage des langues, alphabétisation, cours de citoyenneté, accès à l'enseignement, accès au logement, etc.). Les opérateurs sont installés dans des quartiers précarisés de la Région de Bruxelles-Capitale (Ville de Bruxelles, Schaerbeek, Molenbeek).

En vue d'optimiser cette stratégie inclusive, le Collège Réuni de la COCOM a chargé les ministres compétents de préparer un accord de coopération avec la communauté flamande et la COCOF afin d'envisager la prise en charge coordonnée du

public soumis à l'obligation de suivre le parcours d'accueil tel que défini dans l'Ordonnance du 15/05/17 concernant le parcours d'accueil pour primo-arrivants.

## 4.4. RÉDUIRE LA PAUVRETÉ DE LA POPULATION ROM À BRUXELLES

#### Hypothèse causale

À Bruxelles, depuis plusieurs années un nombre de plus en plus important de familles d'origine de l'Est et dites «Roms» séjournent régulièrement dans des structures d'accueil de l'urgence sociale mais aussi dans des logements extrêmement précaires, ou dans l'espace public.

La situation administrative de ces personnes et familles est très complexe. Ressortissants européens «indigents» sans titre de séjour régulier en Belgique, ces familles sont dans l'incapacité d'ouvrir des droits sociaux prévus par le système d'assistance sociale. Mais par ailleurs, en vertu de leur citoyenneté européenne, ces personnes ne sont pas sous la menace d'une expulsion forcée du territoire.

#### 4.4.1. PRISE EN CHARGE DU PUBLIC ROM À BRUXELLES

#### Hypothèse d'intervention

Dans les limites des compétences des entités fédérées (Région, COCOM, COCOF et VGC), il s'agit d'être attentif à l'évolution de ces familles et de définir quelles prises en charge sont possibles. Il s'agit aussi pour le Gouvernement Bruxellois de saisir régulièrement le CODECO (Comité de concertation entre les entités fédérées et le fédéral) afin d'interpeller les autorités fédérales sur la question, et de solliciter la réactivation de la plateforme nationale sur les Roms afin de définir des politiques structurelles de prise en charge de ces personnes pour leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine.

#### Action

Les familles Rom bénéficient du dispositif «familles en errance», prévu dans la note de politique générale d'aide aux sans-abri. Les plus fragilisées pourront ainsi être hébergées dans certaines structures d'accueil avec acceptation d'un accompagnement social, la scolarisation des enfants et la recherche d'une solution d'insertion durable.

Le Gouvernement Régional Bruxellois examinera la possibilité de soutenir les organisations et/ou services publics qui offrent un accompagnement à ces personnes. Sont visés les objectifs suivants :

- l'inclusion sociale des personnes et familles d'origine Roms ;
- faciliter l'accessibilité des organismes et services réguliers par du soutien et de l'ancrage d'expertise ;

- promouvoir l'émancipation et l'autonomisation des groupes cibles qui s'appuie sur l'information, l'accompagnement et la sensibilisation.

Des moyens budgétaires ont été dégagés dès fin 2015 et seront pérennisés par le Gouvernement régional afin de soutenir les CPAS dans l'aide aux familles en errance via des conventions entre la Région et les Communes.

Cette décision visait à aider l'ensemble des communes qui, dans des proportions différentes, ont à leur charge, via leur Centre Public d'Action Sociale, des personnes dites «roms» et des gens du voyage qui vivent dans des situations de logement extrêmement précaire et instable, sont sans-abri ou sont accueillies en logement d'urgence, vivent en squat ou en baraques, et souvent connaissent une succession de ces situations de précarité sociale et financière.

L'aide, prioritairement, se décline de la manière suivante :

- Stabilisation dans un lieu de vie afin de pouvoir scolariser durablement les enfants, et étudier les pistes de formation professionnelle et d'inclusion sur le marché du travail des adultes.
- Dispositif de suivi social rapproché afin d'ouvrir les droits de ces personnes sur les plans social, sanitaire, ...
- Outre ce soutien financier de la Région Bruxelloise aux CPAS via un subside aux Communes, une taskforce «famille en errance» est mise en place afin d'inciter à des démarches proactives en termes d'échanges de bonnes pratiques et partenariats entre tous les acteurs de terrain. Les Coordinations sociales des CPAS sont aussi invitées à aborder la situation de ces familles en errance avec les partenaires locaux.

## AXE 5

# COORDONNER L'ACTION SOCIALE ET RENFORCER LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

### 5.1. RENFORCER LA COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ À L'ÉCHELLE LOCALE

#### 5.1.1. RENFORCER L'ACTION DES CPAS COMME ACTEUR LOCAL DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, NOTAMMENT AU TRAVERS DES COORDINATIONS SOCIALES

##### Hypothèse causale

En Belgique, et a fortiori à Bruxelles, l'action psycho-médico-socio-culturelle n'est pas organisée de manière centralisée et est mise en œuvre par une multitude d'acteurs publics ou privés. Les compétences qui y sont liées sont réparties entre différents niveaux de pouvoirs (fédéral, régional, communautaire, provincial, communal).

Au niveau local, sur le territoire d'une même commune, les actions de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sont mises en place par divers acteurs. Il s'agit des services communaux, des services du Centre Public d'Action Sociale (CPAS), des associations liées à ces services publics et des associations de type privé. L'émergence du travail social de réseau date des années 1970, d'abord à l'initiative de travailleurs de terrain. L'organisation structurée de coordinations sociales par les CPAS s'inscrit, elle, dans le cadre d'une de leurs missions non-obligatoires figurant dans l'article 62 de la loi organique du 08/07/76 des Centres Publics d'Aide Sociale.

Avec un travail multidisciplinaire dans des domaines très variés, les CPAS représentent un des principaux acteurs du travail social de par les missions qui leur sont imparties. Quoique certains en disent, ils sont aussi dans leur cadre de référence, des acteurs importants dans la lutte contre la pauvreté par le fait qu'ils mettent en œuvre bon nombre d'actions hors des missions légales.

Le pilotage des coordinations sociales par les CPAS participent à un travail de réseau indispensable à la résolution des problématiques sociales dans les communes. Des modes de collaboration doivent être tissés entre toutes les organisations sociales des secteurs privé et public faisant ainsi de la mutualisation des moyens un nouvel

instrument pour lutter contre les situations de précarités sociales et améliorer l'accès aux droits de citoyens en difficultés.

Les coordinations sociales à Bruxelles sont un exemple et ne cessent de vouloir améliorer leur travail de réseau. Ainsi, d'une étude réalisée en 2014 à la demande des Membres du Collège réuni de la COCOM en charge de l'Aide aux personnes<sup>[37]</sup>, il ressort que les coordinateurs des coordinations sociales comme les acteurs de terrain s'accordent sur des besoins communs :

- Meilleure connaissance des acteurs (offre).
- Échange d'informations et de réflexions.
- Coordination.
- Construction d'une connaissance collective du territoire et diagnostic des besoins.
- Collaboration et réalisation de projets communs.
- Relais des besoins de la population aux responsables et mandataires publics et politiques.

Depuis les années 2000, la COCOM subventionne les CPAS pour cette fonction de coordination sociale. Cette enveloppe fermée est répartie entre les CPAS sur base de la clé de répartition du Fonds Spécial d'Aide Sociale, tenant compte entre autres du nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion sociale, du nombre de chômeurs complets indemnisés de moins de 25 ans, de jeunes et de personnes âgées dans chaque commune, avec divers éléments de pondération. Cette subvention est destinée à couvrir les frais de rémunération du personnel affecté à la coordination et les frais de fonctionnement de celle-ci. Dès 2016, cette enveloppe a été augmentée non seulement pour renforcer les actions des coordinations mais aussi développer des projets ponctuels.

##### 5.1.1.1.

#### *Renforcer les moyens des CPAS en faveur de publics spécifiques en situation de grande précarité*

##### Hypothèse d'intervention

Afin de permettre aux CPAS de faire face aux multiples missions qui leur sont confiées, notamment dans la lutte contre le sans-abrisme et le soutien à divers publics en situation de grande précarité sociale (personnes réfugiées, sans abri, gens du

[37] URIAS (2014), Etude sur la pratique des coordinations sociales par les CPAS bruxellois, Bruxelles : Commission Communautaire Commune.

voyage, pour qui il est avéré que les divers «filets de sécurité» sociaux risquent d'être inopérants), le Gouvernement Bruxellois renforcera progressivement leurs moyens dans les limites des crédits budgétaires disponibles. Le savoir-faire des acteurs dédiés à l'insertion de ces groupes sociaux s'avère plus efficace que les approches traditionnelles quand il s'agit d'éviter leur désinsertion et leur disparition du champ de l'action sociale.

### Action

Une subvention spéciale est attribuée aux Communes au profit du CPAS relevant de leur territoire depuis l'exercice budgétaire 2015, pour autant qu'elle soit dédiée à de l'aide sociale ou matérielle aux personnes réfugiées, sans-abri, aux personnes dites «roms» ou aux gens du voyage, et à condition que les actions entreprises ne soient pas subventionnées par ailleurs. Ce budget est réparti selon la clé de répartition FSAS. De plus, les cabinets du ministre-président et des ministres de l'aide aux personnes vont entreprendre, auprès des coordinations sociales des communes bruxelloises, des actions de sensibilisation, d'information et de plaidoyer pour l'inclusion des moins «visibles» de ces 4 publics, soit les personnes dites «roms» et les gens du voyage. Ces actions de sensibilisation seront menées avec l'aide de l'acteur spécialisé «Plateforme familles en errance».

Ce subside fait l'objet d'une convention entre la Région et les Communes précisant les modalités relatives à l'octroi de la subvention.

#### 5.1.1.2.

### Renforcer les coordinations sociales des CPAS

#### Hypothèse d'intervention

Dans la déclaration gouvernementale, le Collège réuni souhaite «faire des CPAS les fers de lance de la politique publique sociale locale, notamment par une meilleure coordination avec tous les acteurs associatifs et publics et un financement plus adapté à leurs missions. Le CPAS deviendra ainsi le coordinateur au plan local du plan de lutte contre la pauvreté. La dotation aux CPAS en provenance de la Région (Fonds spécial de l'aide sociale) sera augmentée dans le cadre des marges budgétaires disponibles». La complexité institutionnelle, la réalité socio-économique et l'ancrage local souhaité des initiatives impose une coordination locale de la politique sociale. Les coordinations sociales des CPAS sont donc les interlocuteurs désignés pour répondre à cette mission.

#### Action

Il s'agit de renforcer les coordinations sociales des CPAS dans leur rôle d'acteur de coordination locale de la politique sociale et pour ce de leur assurer des moyens de fonctionnement adéquats :

- Une nouvelle circulaire 2016-2020 a été rédigée en concertation avec les Coordinations sociales.
- Dès 2015, cette enveloppe a été augmentée non seulement pour renforcer les actions des coordinations mais aussi développer des projets ponctuels par appel à projet.

## 5.2. RENFORCEMENT DE L'ARSENAL POLITIQUE EN VUE DE MENER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PLUS EFFICACE ET PLUS INTÉGRÉE

### 5.2.1. ÉVALUER L'IMPACT POTENTIEL DES MESURES POLITIQUES SUR LA SITUATION DES PERSONNES VIVANT DANS LA PAUVRETÉ, NOTAMMENT EN TERMES D'ACCESSIBILITÉ

#### Hypothèse d'intervention

La VGC et la COCOM renforcent ses instruments politiques en vue de mener une politique plus efficace et plus intégrée.

#### Action

- › La VGC procède à une évaluation de la pauvreté à l'échelle de la VGC (arrêté du Collège du 28/01/16).
- › Afin de mieux harmoniser la politique locale de lutte contre la pauvreté des enfants de la VGC avec la politique flamande, la VGC adaptera dans la mesure du possible ses données en fonction des indicateurs de pauvreté et d'inégalités utilisés par les autorités flamandes (Plan de lutte contre la pauvreté infantile 2014-2015 et Plan de lutte contre la pauvreté infantile 2016-2020).
- › La VGC renforce ses capacités politiques à travers l'accumulation de connaissances et le réseautage, en participant aux réseaux d'apprentissage en matière de lutte contre la pauvreté infantile (Plan de lutte contre la pauvreté infantile 2014-2015 et Plan de lutte contre la pauvreté infantile 2016-2020).
- › Le plan de politique pluriannuel 2016-2020 de la Direction générale Culture, Jeunesse et Sport prévoit un objectif stratégique (SD 2.3) : «Les personnes en situation de pauvreté et leurs associations sont un point d'attention explicite dans tous les objectifs sectoriels». La VGC mise dans ce contexte sur l'information et l'orientation, l'implication des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations dans la création d'une offre, et la sensibilisation des partenaires sur le terrain à la thématique (voir aussi l'objectif stratégique SD 6 de cette note).
- › La COCOM a développé un test d'impact dans le but d'évaluer, dans le cadre du développement d'une nouvelle politique, les effets potentiels sur la santé, la pauvreté et les inégalités sociales. Cette évaluation ex ante est un outil d'aide à la décision qui vise à éclairer le processus décisionnel, et à évaluer l'opportunité d'adapter la prise de décision.

## 5.2.2. PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET DE LEURS ORGANISATIONS À L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE

### Hypothèse d'intervention

La participation des personnes en situation de pauvreté à la préparation de la politique permet de créer une offre mieux adaptée aux besoins de ce groupe cible.

### Action

- › La VGC subventionne depuis janvier 2015 la Brussels Platform Armoede (BPA) pour l'apport de son expertise dans le domaine de la pauvreté. La BPA a cette année 2 missions : 1. Réaliser auprès des associations une évaluation des règlements proposés en fonction des critères de pauvreté, et formuler un avis à ce sujet à l'intention de la politique. 2. Mettre au point, sur la base de son expertise, une formation à l'intention de l'administration de la VGC sur le thème de l'évaluation de la pauvreté et de la pauvreté en général. La BPA siège également au sein de divers conseils consultatifs de la VGC.
- › La VGC implique la Brussels Platform Armoede ainsi que des experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale ayant suivi une formation, dans les groupes de travail chargés de la préparation de la politique. Ils soumettent au minimum les règlements et ordonnances à une évaluation en fonction des critères de pauvreté.
- › La COCOM – compétence aide aux personnes – a lancé en 2016 un appel à projet vers des organisations où les personnes en situation de pauvreté prennent la parole. 5 associations ont été retenues et financées sur base de nouveaux objectifs et de l'explication de leurs méthodes de travail.
- › L'Onderwijscentrum Brussel introduit l'expertise des experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale dans les initiatives en cours et dans les nouvelles initiatives. L'expert fait partie des différents groupes thématiques internes de l'Onderwijscentrum Brussel, ou y est impliqué (niveau de la vision). Il participe aussi à l'organisation d'activités comme les formations (niveau de la pratique).
- › Dans le cadre de la mise en œuvre et de l'évaluation du Plan de lutte contre la pauvreté infantile, il est recouru à l'encadrement du réseau flamand de lutte contre la pauvreté (Vlaams netwerk tegen armoede) et/ou aux experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale (regroupés au sein d'une équipe de conseil et de soutien appelée «Team voor Advies en Ondersteuning») (Plan de lutte contre la pauvreté infantile 2014-2015 et Plan de lutte contre la pauvreté infantile 2016-2020).
- › Les organisations actives dans le domaine de la culture, de la jeunesse et du sport sont attentives à l'impact de la pauvreté sur leur fonctionnement et recourent à davantage de méthodes et de techniques pour en tenir compte :

- Rendre accessible grâce à Paspartoe une offre culturelle plus vaste, de manière prioritaire en impliquant davantage de musées et l'offre cinématographique non commerciale.
- La Direction générale Culture, Jeunesse et Sport organise ou soutient des événements en concertation avec le groupe cible des personnes en situation de pauvreté afin de rendre accessible à ce groupe cible l'offre de loisirs moins connue. Les instruments politiques de Paspartoe sont activement utilisés dans ce contexte.
- Une plus grande attention est accordée à la répartition géographique de l'offre.













## PROGRAMME D' ACTIONS BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE 2014-2019

L'ordonnance du 20 juillet 2006 relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la région de Bruxelles-Capitale confie la coordination du Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté au Collège réuni de la Commission communautaire commune.

Le Programme a pour objectif d'intégrer les enjeux liés à la pauvreté, dont les causes sont de nature multidimensionnelle, dans différents domaines de compétences qui vont au-delà de la politique en matière d'aide au personne : la santé, l'emploi, la formation, l'enseignement, etc. Il poursuit un double objectif : d'une part sensibiliser les différentes administrations et ministres régionaux et communautaires à l'importance d'une politique coordonnée de lutte contre la pauvreté et, d'autre part, informer les acteurs de terrain sur les mesures prises en la matière.

Le Programme actuel, fruit de la collaboration entre les différentes autorités bruxelloises (la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Région de Bruxelles-Capitale), s'articule autour des cinq axes suivants : lutte contre la pauvreté et la précarité, soins des personnes en situation de précarité, réduction des inégalités sociales, intégration et insertion socio-professionnelles, et enfin la coordination de l'action sociale et le renforcement de la participation des personnes en situation de pauvreté.

[www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil](http://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil)

Ce document est également disponible en néerlandais.

Dit document is ook in het Nederlands beschikbaar onder de titel :  
'Brussels actieprogramma armoedebestrijding 2014-2019'